



République et Canton de Neuchâtel

2015 en bref

Synthèse du rapport du Conseil d'État au Grand Conseil
à l'appui de sa gestion



Table des matières

2015 *en bref*

3	Introduction
4	Conseil d'État Composition du gouvernement
5	Département des finances et de la santé Secrétariat général Office d'organisation Service financier Service cantonal des contributions Service cantonal de la santé publique Service des bâtiments Service informatique de l'Entité neuchâteloise Service des communes
10	Département de la justice, de la sécurité et de la culture Secrétariat général Police neuchâteloise Service de la sécurité civile et militaire Service de la justice Service juridique de l'État Service des ressources humaines Service des sports Service de la culture Office du patrimoine et de l'archéologie Laténium Office des archives de l'État Service des poursuites et faillites Service des institutions pour adultes et mineurs
14	Département de l'éducation et de la famille Secrétariat général Centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnels des établissements scolaires Office de la politique familiale et de l'égalité Service de l'enseignement obligatoire Office de la pédagogie et de la scolarité Office de l'informatique scolaire et de l'organisation Office de l'enseignement spécialisé Centre cantonal de psychomotricité Conservatoire de musique neuchâtelois Service des formations postobligatoires et de l'orientation Service de protection de l'adulte et de la jeunesse
19	Département du développement territorial et de l'environnement Secrétariat général Service de l'aménagement du territoire Service des transports Service des ponts et chaussées Service de l'énergie et de l'environnement Service de la faune, des forêts et de la nature Service de l'agriculture Service de la consommation et des affaires vétérinaires Service de la géomatique et du registre foncier
24	Département de l'économie et de l'action sociale Service de l'économie Service de l'emploi Service des migrations Service de la cohésion multiculturelle Service de l'action sociale Service de statistique

1. Introduction

2015 a été une année riche en défis, en projets et en belles réalisations. Elle a aussi été électorale, avec les élections fédérales, et festive, marquée par l'accession du conseiller aux États Raphaël Comte à la présidence de la Chambre haute de l'Assemblée fédérale.

L'intégration de M. Laurent Favre au sein du collège gouvernemental s'est parfaitement déroulée et a permis la poursuite des objectifs, notamment concernant la finalisation de l'important dossier Mobilité 2030 qui a été plébiscité par le Grand Conseil en fin d'année. Le Conseil d'État a ainsi confirmé sa ferme volonté de faire de notre canton un seul espace avec une stratégie de mobilité construite sur 4 piliers: le RER neuchâtelois, les routes nationales, les routes cantonales et la mobilité douce.

Le Conseil d'État, en 2015, a concrétisé sa volonté de soutenir les activités de recherche, de formation, de développement économique et d'innovation. L'adoption de la loi sur l'appui au développement économique (LADE), la pérennisation du soutien financier au Centre Suisse d'Électronique et de Microtechnique (CSEM) et l'intégration du site neuchâtelois au sein du parc suisse d'innovation en sont les preuves les plus tangibles. Le Canton de Neuchâtel est reconnu dans le monde entier pour ses compétences dans le domaine des micro-nanotechnologies et de la micro-fabrication. De l'enseignement à l'industrialisation, en passant par la recherche fondamentale et appliquée, ainsi que par les phases de développement et de production, les compétences de tous les acteurs concourent à l'émergence de technologies et de concepts novateurs. En outre, la densité et la réactivité du tissu industriel local permettent de concrétiser en un temps record les idées nouvelles en produits.

Des projets de belle envergure ont été initiés ou réalisés en 2015. Notamment l'adoption de la loi sur l'accueil des enfants, dénommée loi sur l'accueil des enfants numéro deux (LAE2). Le Grand Conseil a adopté ce projet qui décline quatorze mesures visant à développer l'offre en place d'accueil extrafamilial avec une planification pour les années 2015 à 2020. L'acceptation de la LAE2 permet à notre canton de rester en tête des cantons suisses en matière de taux de couverture en s'appuyant sur le subtil et efficace dispositif public-privé mis en place dans le cadre de la LAE1. L'adoption du rapport concernant la politique sanitaire 2015-2022 répond à un besoin de coordination et de fonctionnement en réseau toujours plus important entre les acteurs du système cantonal de santé. Dans le domaine de l'intégration, de la réinsertion professionnelle et de la lutte contre le chômage, le Conseil d'État a décidé de révolutionner son approche en initiant le « new deal

pour l'emploi », consistant à convaincre les employeurs publics, parapublics et privés de donner une chance aux chômeurs. Le partenariat entre employeurs et État est essentiel. L'objectif est d'en finir avec le « paradoxe neuchâtelois » : depuis 2009, il y a à Neuchâtel décorrélation entre la création d'emplois et le chômage. Le problème majeur, c'est l'inadéquation entre les postes ouverts et les compétences. Ainsi, un demandeur d'emploi sur deux ne dispose d'aucune formation postobligatoire. Relevons également l'adoption d'un règlement concernant une formulation des actes officiels qui respecte l'égalité des sexes (langage épicène) et la présentation du projet de réforme institutionnelle avec la suppression des districts, l'émergence d'un seul cercle électoral et la réduction du nombre de député-e-s.

Dans le domaine financier, au-delà des travaux budgétaires, les efforts se sont concentrés sur la préparation du programme d'assainissement des finances de l'État en réponse à la motion 13.186.

En ce qui concerne l'administration cantonale, les travaux de réforme de l'État se sont intensifiés demandant un important engagement des collaboratrices et collaborateurs de notre République. Pour rappel, la réforme de l'État vise à améliorer la cohérence, l'efficacité et la lisibilité de l'action de l'État en mettant en place les conditions et outils nécessaires pour relever les défis du futur. Ces travaux couvrent un large spectre allant de la gouvernance des partenariats à la réforme de la politique salariale, à l'intégration d'un nouveau système informatique de gestion intégrée et à la centralisation de multiples tâches dites centrales.

Le regard du Conseil d'État est désormais tourné vers l'avenir. Les défis ne manqueront pas durant l'année 2016. Notamment en matière de santé, de finances avec le programme d'assainissement, le budget 2017, le regroupement des autorités judiciaires, la révision de la péréquation intercommunale, la poursuite de la réforme fiscale puis...il s'agira de rédiger le bilan de législation.

Au nom du Conseil d'État :

La présidente
M. Maire-Hefti

La chancelière
S. Despland

2. Conseil d'État

Du 1^{er} janvier au 31 mai :

COMPOSITION DU GOUVERNEMENT

M. Alain Ribaux (président)
Mme Monika Maire-Hefti (vice-présidente)
M. Laurent Kurth
M. Jean-Nathanaël Karakash
M. Laurent Favre

Dès le 1^{er} juin :

Mme Monika Maire-Hefti (présidente)
M. Jean-Nathanaël Karakash (vice-président)
M. Laurent Kurth
M. Alain Ribaux
M. Laurent Favre

3. Département des finances et de la santé

À la mi-législature, pour l'ensemble de l'État comme pour le DFS, de nombreux projets sont engagés et ce dans tous les domaines d'activités. Sans doute encore davantage que durant les exercices précédents, 2015 est marqué par le poids de défis financiers omniprésents qui doivent être pris en compte dans la définition de l'ensemble des politiques publiques et dans leur mise en œuvre. Ceux-ci influencent dès lors tout le spectre de l'action publique.

En premier lieu, programmée et inéluctable, la baisse des recettes issues de la péréquation nationale a démarré et se poursuivra encore pendant plusieurs exercices, avec un impact négatif et pérenne de plusieurs dizaines de millions de francs pour le ménage cantonal. En second lieu, 2015 se caractérise par une baisse significative des recettes provenant de la fiscalité des entreprises, en lien direct avec un contexte économique international qui demeure tendu et avec le renchérissement du franc. Dans ce contexte, il est rassurant de constater que les recettes issues de l'impôt des particuliers se maintiennent, et ce malgré l'importante réforme en cours. Cet impôt augmente même légèrement, mais de manière insuffisante pour compenser les baisses de recettes précitées.

Ces perspectives expliquent pour partie l'adoption difficile du budget 2016. Elles ont également influencé les propositions formulées dans le rapport 15.055 sur l'assainissement des finances adressé par le Conseil d'État au Grand Conseil en novembre 2015, et qui a fixé le cadre des modalités générales du Conseil d'État pour la poursuite de la réforme de la fiscalité des personnes physiques.

Durant l'année 2015, le **secrétariat général du DFS** (SDFS) a appuyé le chef de département ainsi que les services et office du DFS afin de poursuivre les objectifs du programme de législature 2014-2017 déclinés dans les feuilles de route du département. Il a ainsi notamment contribué à l'élaboration, la planification et la rédaction de rapports de politique publique devant permettre aux services de mettre en œuvre sur le plan opérationnel les axes définis aux plans politique et stratégique en matière de politique cantonale sanitaire, de planification hospitalière, de promotion et de prévention de la santé, de maintien et d'aide à domicile ou encore de planification informatique, etc. Il a aussi fourni un appui dans des dossiers importants pour l'État ou le département tels que le programme des réformes de l'État, le programme de mesures d'assainissement, l'optimisation et la valorisation du patrimoine de l'État, les réformes des personnes morales et physiques, la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III), la RPT, la loi sur les droits politiques, etc. Ce sont ainsi 18 rapports du Conseil

d'État au Grand Conseil qui ont été soumis en 2015 pour le compte du département, auxquels s'ajoute le rapport de gestion.

En outre, le SDFS a, en août 2015, démarré un projet de création d'une cellule foncière en vue de proposer et de mettre en œuvre la politique du Conseil d'État en matière d'acquisition, de valorisation, de gestion et d'aliénation du patrimoine foncier et immobilier de l'État. Il a également initié un projet sur la reconnaissance des communautés religieuses avec l'objectif de soumettre courant 2016 un rapport du Conseil d'État au Grand Conseil.

Tout au long de l'année, il a également appuyé le chef du département dans le traitement des différents objets déposés au Grand Conseil (21 questions, 11 motions, 8 postulats, 3 recommandations, 7 interpellations) ainsi que dans la préparation, la gestion et le suivi de la cinquantaine de séances des commissions ou sous-commissions auxquelles a participé le chef de département.

En tant qu'entité responsable du programme de réformes de l'État, l'**office d'organisation** (OORG) y a consacré une grande partie de ses ressources durant l'année écoulée. La validation des conceptions par le Conseil d'État en début d'année ont permis de concrétiser la démarche et de lancer les travaux de spécification technique. En parallèle, des séances d'information ont permis d'expliquer et d'échanger avec les collaboratrices et les collaborateurs de l'administration neuchâteloise autour des projets de réformes. C'est dans le cadre de la commission de gestion (COGES), qui accompagne le programme des réformes, qu'un rapport d'information sur l'avancement des travaux a été discuté et approfondi. Cela a notamment permis d'adapter le décret concernant les réformes de l'État à l'évolution du programme.

Dans le cadre des tâches courantes, l'OORG a continué de soutenir et de conseiller les services dans le cadre de sa fonction de centre de compétences dans les domaines suivants: gestion de projets, systèmes de gestion, contrats de prestations, processus, mobilité.

Selon les prévisions du **service financier** (SFIN), les comptes 2015 devraient boucler sur un excédent de charges inférieur à celui prévu au budget de 11 millions de francs. L'analyse de détail est en cours. Malgré une détérioration importante des recettes provenant de l'impôt sur les personnes morales, l'effet semble partiellement compensé par une bonne tenue de l'impôt des personnes physiques, notamment grâce au projet d'amnistie fiscale.

L'année 2015 coïncide avec l'entrée en vigueur de la nouvelle législation financière (LFinEC),

dont plusieurs dispositions conduisent à des changements importants en termes de politique financière (abaissement du déficit autorisé, principe de l'overbooking pour les investissements, compétences décisionnelles du Conseil d'État, limites exigeant une majorité qualifiée, etc.).

Dans le contexte du changement législatif précité et de la conjoncture en recul, l'élaboration du budget 2016 a été difficile. Après des débuts délicats en commission des finances, un projet de budget amendé a finalement reçu un vote favorable du Grand Conseil. Plusieurs mesures d'économies importantes accompagnent ce budget. Elles s'inscrivent dans le programme d'assainissement 2017-2019, rapport 15.055, que le Conseil d'État a présenté au Grand Conseil en date du 18 novembre 2015. Ce dernier prévoit des économies de l'ordre de 175 millions de francs à l'horizon 2020.

Le service financier a été sollicité de manière importante dans le cadre du projet de réformes de l'État. Considérant que l'ensemble des processus logistiques et RH aboutissent dans les modules financiers du futur système intégré, le SFIN est au cœur de la conception du nouveau Système d'Information et de Gestion de l'État (SIGE). Une part très importante des ressources du service y est affectée. Par ailleurs, le SFIN est aussi impliqué dans les autres projets de réformes, à l'image de GestionNE, de la gouvernance des partenariats et de ConduiteNE.

Dans un environnement en pleine mutation, le service financier a également mené une réflexion sur sa propre structure afin de mieux cadrer avec les principes d'organisation validés dans le cadre des réformes de l'État, d'automatiser les processus et d'examiner les possibilités de réduction des effectifs. Le nouveau catalogue de prestations et la nouvelle organisation qui en découlent ont été validés par le Conseil d'État en juillet 2015 et seront mis en place progressivement dès le 1^{er} janvier 2016.

En 2015, le **service cantonal des contributions** (SCCO) a poursuivi sa mutation. Des réflexions ont été menées afin de mettre en place une structure de formation et d'encadrement. Des nouvelles fonctions sont en préparation pour encadrer les collaboratrices et collaborateurs et leur permettre d'améliorer leurs compétences et l'efficacité de leur travail.

Près de 21'349 contribuables ont transmis leur déclaration par l'intermédiaire du Guichet unique. La centrale téléphonique a enregistré plus de 98'000 appels, avec des pics journaliers à plus de mille appels. Les rencontres avec la population dans les centres commerciaux ont été riches en information.

Sur le plan économique, l'année 2015 a été marquée par l'abandon du taux plancher reliant le franc à l'euro par la BNS avec des effets négatifs pour nos entreprises exportatrices. La cherté du franc additionnée au ralentissement de la conjoncture en 2015 ont été anticipés par une adaptation des tranches facturées aux entreprises tenant compte des résultats 2015 moins bons que 2014. Ceci explique la forte baisse de cet impôt dans les comptes 2015. Malgré les effets de la réforme fiscale des personnes physiques, les recettes ont été nettement supérieures aux attentes du service et ont compensé en grande partie la baisse des recettes de l'impôt des personnes morales. Les premiers résultats de l'amnistie sont supérieurs aux estimations retenues. En tenant compte, de tous les impôts, plus de 18 millions de francs liés aux dénonciations spontanées ont été enregistrés. 388 dénonciations ont été répertoriées, dont 25% en lien avec l'amnistie. Plus de 138 millions de francs de fortune ont été remis en circulation. Le mouvement ne cesse d'augmenter, de bon augure pour 2016.

Le taux d'encaissement des impôts s'est maintenu à un niveau élevé pour se situer à un peu plus de 93% de contribuables qui paient leurs impôts dans les délais.

Les recettes 2015 sont inférieures au budget de plus de 11 millions de francs. L'écart est moins important que craint durant 2015. Malgré une baisse importante des recettes des personnes morales, cet impôt ramené au coefficient de 100 est supérieur de 27 millions de francs à la moyenne des recettes avant la réforme fiscale des entreprises et de 14 millions de francs de plus que la meilleure année avant la réforme. Cela démontre bien que cette mesure est un beau succès.

L'année 2015 a vu le **service cantonal de la santé publique** (SCSP) porter ou être impliqué étroitement dans des projets très importants pour l'avenir du système de santé neuchâtelois et concernant l'ensemble de ses secteurs d'activités.

Au niveau général, le SCSP a notamment finalisé le rapport de politique sanitaire cantonale 2015-2022 qui pose les bases d'une politique globale et coordonnée de ce secteur à l'horizon 2022, tout en mentionnant les principaux développements intervenus dans le cadre de la planification sanitaire 2009-2013. Il a également accompagné les travaux visant à la définition d'une stratégie intercantonale, au niveau BEJUNE, dans le domaine des soins palliatifs et lancé une démarche cybersanté (ou eHealth) à la suite de l'adoption au mois de juin 2015 par le Parlement fédéral de la loi fédérale sur le dossier électronique du patient (LDEIP).

Au-delà de ce qui précède, dans les domaines d'activités de la santé publique, les projets principaux peuvent être synthétisés comme suit :

- *dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention des maladies*: finalisation de la révision de la stratégie cantonale de prévention et de promotion de la santé et poursuite des activités dans les programmes prioritaires alimentation et activités physiques, santé mentale, prévention du tabagisme et coordination en matière de santé sexuelle; finalisation de la réforme de la santé scolaire, avec l'adoption d'un arrêté par le Conseil d'État au printemps 2015;
- *s'agissant du domaine des prestataires ambulatoires*: forte augmentation des autorisations de pratiquer délivrées aux médecins, transfert de la centrale 144 pour les urgences, réorganisation des services de garde médicale et de la hotline pédiatrique à Lausanne avec, en parallèle, la mise sur pied d'une nouvelle gouvernance et d'un nouveau financement des services d'ambulances; renforcement des inspections liées au contrôle des médicaments produits dans les pharmacies du fait de l'augmentation des exigences fédérales;
- *en ce qui concerne les soins préhospitaliers et les mesures sanitaires d'urgences*: profonds changements dans l'organisation médicale des services d'ambulances, des responsabilités de ces acteurs et des modes et flux de financement liés au transfert de la centrale 144, à la création d'un numéro d'accès aux services de gardes (084 813 41 34) et à la hotline pédiatrique de l'HNE (032 713 38 48); mutualisation du financement des soins préhospitaliers et par là consolidation du dispositif d'ambulances provisoire appelé de leurs vœux par les communes; adoption du règlement sur les soins préhospitaliers et les transports de patients et mise en place des organes de gestion stratégique (direction des urgences préhospitalières) et opérationnelle (commission des urgences préhospitalières) du système;
- *concernant les hôpitaux et institutions psychiatriques*: élaboration d'une nouvelle planification hospitalière concrétisée par la liste hospitalière arrêtée par le Conseil d'État; suivi des options stratégiques pour l'Hôpital neuchâtelois (HNE) impliquant la remise en question de certaines d'entre elles, lancement des études sur la réorganisation spatiale de l'HNE; appui à l'élaboration des options stratégiques 2015-2022 du Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP) traitées par le Grand Conseil au début de l'année 2016;
- *s'agissant du domaine du maintien à domicile et de l'hébergement*: finalisation de la 1^{ère} phase du projet de planification médico-sociale (PMS) à l'été 2015; adoption par le Conseil d'État des principales options proposées pour la suite des travaux et élaboration d'un rapport d'information sur l'état d'avancement de cette PMS; dès la fin de l'été, début des travaux de mise en œuvre des propositions retenues, notamment s'agissant du processus de planification régionale des missions et des lits d'établissements médico-sociaux (EMS); appui à l'élaboration des options stratégiques 2015-2022 de NOMAD, traitées par le Grand Conseil début 2016.

Suite à l'adoption par le CE, en février 2013, du rapport sur le projet de réforme de la gestion du patrimoine immobilier de l'État, le **service des bâtiments** (SBAT) a poursuivi sa réorganisation interne dans les domaines du suivi de projet, de l'entretien des immeubles, de la gestion immobilière (vente, achat, baux à loyer) et financière. Cette réorganisation a débuté en 2014 et devrait être terminée en 2016.

Le domaine Projets a assuré le suivi de grands projets immobiliers comme ceux des Prisons neuchâteloises (EPPB et EDPR), du NHOJ, du CPLN, du SIEN, ou de Tivoli. De nombreux projets de la commission du logement de l'administration (CLA) ont également bénéficié de l'appui du domaine Projets, notamment dans les projets de relocalisation de services de l'État (Musée 1) ou de l'hébergement de réfugiés-e-s (La Ronde). Le domaine a également été sollicité pour des analyses ou des études de faisabilité.

L'entretien du patrimoine a été assuré en fonction des moyens mis à disposition. Le SBAT a pris bonne note du signal donné par le Conseil d'État dans sa volonté d'augmenter l'enveloppe pour l'entretien des bâtiments. L'objectif est d'atteindre un montant minimum pour l'entretien de 13,5 millions de francs équivalent à 1% de la valeur actuelle du patrimoine (ECAP).

La réflexion importante engagée sur le logement de l'administration, s'est poursuivie en vue d'optimiser son organisation. Plusieurs phases de cette optimisation se sont concrétisées en 2015 et les autres se poursuivront ces prochaines années.

L'office cantonal du logement a assuré un travail conséquent de conseil auprès des maîtres d'ouvrage d'utilité publique au sujet de la LAL2 (mise à disposition d'instruments financiers permettant de rénover leurs immeubles ou de construire de nouveaux logements à loyer abordable). Durant l'année 2015, de nombreux projets ont pu démarrer ou sont en gestation

(notamment en application de la planification médico-sociale concernant la construction de nouveaux logements pour seniors).

Pour **le service informatique de l'Entité neuchâteloise** (SIEN), l'année 2015 a été une année bien remplie par de nombreux projets importants, transversaux et parfois déstabilisants. On peut mettre en évidence :

- l'audit Oracle, sous une pression constante, a finalement abouti positivement pour l'État de Neuchâtel et ses partenaires;
- le projet de relocalisation du SIEN aux Cadoilles, en particulier la première étape consistant à l'acquisition par l'ECAP du bâtiment et sa rénovation pour un déménagement planifié au printemps 2016;
- le projet ITIL associé à QualitéNE revoyant en profondeur les processus de gestion du service et entraînant des modifications dans la manière de traiter et de suivre les principales procédures;
- la réorganisation du Centre de solutions a été mise en œuvre et communiquée aux principaux clients;
- le programme de réformes de l'État et ses conséquences sur les projets informatiques, en particulier dans les secteurs SAP (SIGE) et impôt (SATAX) entraînant des difficultés de gérer d'importants projets dans des environnements instables;
- l'aboutissement des travaux d'étude et la rédaction de rapports associés au schéma directeur informatique 2016-2020 qui porte en lui les perspectives de l'informatique neuchâteloise pour les 20 prochaines années.

L'enquête sur les prestations a été une grande satisfaction pour la direction du service. L'enquête sur le personnel appelle, quant à elle, une meilleure attention à la dynamique interne du service. Le regroupement progressif des équipes sur un seul lieu constituera une première étape d'amélioration et favorisera une meilleure communication. Il est prévu de reconduire ce type d'enquête à intervalles réguliers.

Au niveau financier, le SIEN a bien maîtrisé ses comptes en améliorant son budget initial de 2,4 millions de francs, soit -15%.

Finalement, le SIEN est un service central qui délivre chaque jour des millions de prestations à 83'000 utilisateurs du canton de Neuchâtel. Il est donc le service le plus contrôlé de l'administration cantonale et peut être fier des résultats produits par rapport aux moyens mis en œuvre.

2015 est donc une année pivot, une année de transition où beaucoup de projets de réorganisation ont été lancés et dont les premiers résultats ne seront visibles et mesurables qu'à partir de 2016, voire même 2017.

Le **service des communes** (SCOM) a participé de manière soutenue à l'élaboration du volet communal du projet d'assainissement des finances des collectivités publiques, volet dont le Grand Conseil a adopté en date du 3 décembre 2015 les principales dispositions. Ce projet prévoit de transférer autant que possible des compétences et des charges aux communes dans des domaines dans lesquels elles disposent d'une marge d'appréciation sur l'ampleur et l'intensité de la prestation offerte. Il a aussi participé activement aux travaux du comité de pilotage relatifs au projet de réforme des institutions.

Le service des communes a élaboré le rapport à l'appui d'une révision de la loi sur les droits politiques afin de concilier les exigences du calendrier électoral communal et celles des projets de fusion de communes qui aboutissent l'année des élections communales. Enfin, en matière de fusions de communes, les bases réglementaires permettant de poursuivre le versement des aides importantes en matière de fusion de communes en 2015 et en 2016 ont été préparées par le service des communes au cours de l'année 2015.

Le service des communes a enfin préparé le rapport à l'appui du projet de loi portant révision de la loi concernant la répartition de la part du canton au produit de l'impôt fédéral direct (LRIFD), que le Grand Conseil a adopté en date du 3 décembre 2015, en prévoyant que l'attribution ordinaire destinée au fonds d'aide aux communes était provisoirement ramenée de 4% à 2,5% compte tenu de l'état de la fortune du fonds.

Il a enfin activement soutenu les travaux d'introduction du nouveau plan comptable harmonisé 2 (MCH2) dans les communes par la mise à disposition du chef de projet du volet « communes » du MCH2.

Il a aussi tout au long de l'année apporté son soutien constant en matière juridique, financière et comptable aux communes, dans le contexte particulier de la nouvelle réforme des clés de répartition des impôts entre l'État et les communes. Il a également été sollicité aux fins de trouver une issue à la crise de représentation qu'a connue la commune de Brot-Dessous depuis la démission de la majorité de ses membres élus au Conseil communal et de seconder l'administrateur délégué chargé de gérer la commune en lieu et place de ses autorités.

La situation financière cumulée de l'ensemble des communes a été marquée en 2014 par les effets positifs de la réforme de l'harmonisation des clés de répartition des impôts entre l'État et les communes, laquelle a permis à la grande majorité des communes de percevoir des revenus fiscaux supérieurs à ceux qu'elles auraient perçus sans la réforme et à ceux qu'elles percevaient auparavant. Une diminution importante des revenus fiscaux encaissés dès 2013 en ville de La Chaux-de-Fonds altère quelque peu l'embellie du paysage. Il en résulte un déficit cumulé de l'ensemble des communes de près de 8,1 millions de francs en 2014 à mettre en relation avec un déficit cumulé de plus de 7,3 millions de francs enregistré en 2013. Les transferts nets totaux de la péréquation financière intercommunale ont accusé pour leur part une hausse de 3,2 millions de francs d'un exercice sur l'autre pour atteindre 30,2 millions de francs.

Les statistiques fiscales, financières et les indicateurs financiers des communes font l'objet de fiches communales qui peuvent être consultées sur Internet en parallèle à la présentation des graphiques relatifs aux comptes cantonaux.

4. Département de la justice, de la sécurité et de la culture

2015 a été une année riche en dossiers et réformes couvrant l'entier des domaines du département: travaux relatifs à l'accompagnement de la réforme de la politique salariale, conduite de la restructuration du service des sports, négociations des conditions de l'épargne-temps pour le personnel de la police neuchâteloise, préparation du rapport relatif à la construction du NHOJ en collaboration avec le DFS, réflexion et rédaction du rapport sur la réforme des institutions, refonte du secteur des addictions, création d'une centrale neuchâteloise d'alarme et d'engagement «pompiers» unique, accompagnement du processus d'introduction des contrats de prestations dans le domaine des institutions spécialisées et réforme de la protection civile ne sont que quelques-uns des dossiers auxquels le **secrétariat général** a étroitement collaboré afin d'en faciliter la concrétisation.

Pour la **police neuchâteloise** (PONE), l'année 2015 est caractérisée par un volume global d'activités en légère baisse par rapport à 2014. On peut noter que le nombre d'interventions d'urgence via le 117 a progressé de plus de 15% entre 2014 et 2015, alors que le volume des affaires judiciaires a reculé de 5,3% (11'900) par rapport à 2014. Le volume des infractions et des réquisitions judiciaires est également en recul. C'est la troisième année consécutive qu'une baisse du volume des affaires est constatée après le pic de 2012 à 14'600 affaires.

En matière d'organisation sécuritaire cantonale, 2015 a été marquée par l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier de la nouvelle loi sur la police neuchâteloise (LPol). La dernière pierre de l'édifice «police unique», dont la construction avait commencé en 2007 avec l'intégration de la police communale de La Chaux-de-Fonds, a pu être posée avec l'intégration des agent-e-s de police communale de Neuchâtel au 1^{er} janvier 2015. Cette organisation a permis de passer en un temps record d'une police composée de quelques 150 policières et policiers communaux et de moins de 300 policières et policiers organisés en districts et arrondissements, à une police neuchâteloise unique de près de 400 policières et policiers aujourd'hui.

La décision du Conseil d'État de revoir à la baisse l'effectif cible prévu depuis 2007 (-8 EPT) a nécessité de repenser en partie l'organisation des entités opérationnelles, afin de diminuer certains effets de taille critique, d'augmenter la polyvalence des gendarmes et la responsabilité des cadres intermédiaires, ainsi que la souplesse opérationnelle des entités.

À noter encore qu'en janvier 2015, la gestion des appels au 144 a été transférée de la centrale d'engagement et de transmission (CET) à

la Fondation Urgence Santé du canton de Vaud. Ce transfert a permis une gestion plus professionnelle de toute la chaîne des urgences sanitaires dans le canton, ainsi que la libération des ressources supplémentaires que la police avait dû mettre en place à la CET pour faire face à l'augmentation des appels liés aux urgences médicales, ainsi qu'à la médecine de garde.

Durant l'année 2015, le **service pénitentiaire** a poursuivi le travail de réforme du domaine de l'exécution des sanctions pénales prévu par le plan d'action. De nombreux projets ont été initiés tant à l'interne du canton qu'au niveau concordataire, permettant ainsi au domaine pénitentiaire de s'inscrire dans une dynamique de changement et d'adaptation indispensable en regard de l'évolution des profils de délinquance, des exigences légales, ainsi que des impératifs de sécurité publique et de prévention de récidive.

Le service pénitentiaire s'est efforcé de poursuivre l'important travail de réforme et d'assainissement des infrastructures conformément à son plan d'action. 2015 a vu la réalisation de différents projets, à l'instar des travaux de rénovation de l'EDPR, le rapprochement de l'Autorité d'exécution des peines et mesures et de l'Autorité de probation avec objectif de fusion courant 2016 ou encore la création du service de médecine et de psychiatrie pénitentiaire qui a pour finalité la mise en œuvre d'un système de santé juste, digne, soucieux de maîtriser les coûts, en milieu carcéral.

L'année 2015, pour le **service de la sécurité civile et militaire**, a vu l'entrée en vigueur d'un arrêté lié à la commission de gestion des véhicules de l'État. Ce dernier a entraîné la création d'un nouveau secteur, les garages de l'État, destiné à centraliser la politique d'achat et d'entretien de l'ensemble du parc de véhicules de l'État de Neuchâtel. Poursuivant son effort de rationalisation, le service de la sécurité civile et militaire a également initié le projet PCi 2015+, réforme souhaitée par le Conseil d'État visant à redéfinir les missions de la protection civile neuchâteloise, ainsi que son organisation.

Sous l'angle ORCCAN, l'activité du service de la sécurité civile et militaire a été fortement influencée par l'actualité et les conditions météorologiques. Ainsi, le service a participé à la gestion de l'accueil des réfugié-e-s, en collaboration avec le service des migrations, mettant à disposition des constructions de protection civile, mais aussi lors des phénomènes de crues ou de sécheresse qui ont touché le canton, tant pour son expertise que pour ses ressources.

Selon la nouvelle loi sur la police, le **service de la justice** a repris la gestion des amendes des

villes de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, ainsi que le personnel communal dévolu à cette tâche. Depuis février 2015, il est possible de s'acquitter du paiement des amendes par Internet, ce qui permet d'améliorer le recouvrement, particulièrement auprès des frontaliers.

De plus, le service a défini sa nouvelle structure financière, préparé son déménagement à la rue du Plan 30 à Neuchâtel et œuvré à l'élaboration d'une nouvelle loi sur le droit de cité neuchâtelois (LDCN).

Pour le **service juridique de l'État**, l'année a été marquée par un nombre en augmentation des procédures de recours de même que par l'avancement de plusieurs projets législatifs importants.

Comme lors des exercices précédents, l'activité en matière de contentieux demeure celle qui mobilise la partie la plus importante des ressources du service juridique, nécessaire à l'instruction des dossiers et à leur rédaction. On observe une augmentation incessante de la charge (dont en particulier 520 nouvelles affaires contentieuses en 2015 contre 497 en 2014).

Dans le domaine de la législation (incluant la publication du Recueil systématique de la législation neuchâteloise), une nouvelle application du RSN sur le site Internet public a été élaborée en collaboration avec le service informatique de l'Entité neuchâteloise et un prestataire externe.

Plusieurs projets législatifs d'envergure ont occupé le service durant l'année 2015: réforme des institutions, reconnaissance des communautés religieuses, révision de la loi sur la publication des actes officiels, loi sur l'enfance et la jeunesse, révision de la loi concernant les autorités de protection de l'enfant et de la jeunesse, révision de la loi concernant les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte, nouveau règlement des établissements pénitentiaires.

Outre ces projets en cours, les divers aspects de la réforme de l'État menée par l'office d'organisation nécessitent de nombreuses adaptations législatives et réglementaires.

Parmi les autres thèmes qui prennent de l'importance et sollicitent une intervention croissante du service, figurent la protection des données et la transparence, ainsi que l'extension des prestations étatiques offertes aux citoyennes et citoyens par le biais du Guichet unique.

L'année écoulée, pour le **service des ressources humaines**, a été marquée par de nombreuses activités liées à des projets stratégiques, telles la nouvelle politique salariale, le

programme des réformes de l'administration cantonale et le nouveau système informatique de gestion de l'État (SIGE).

Le projet de nouvelle politique de rémunération pour tout le personnel soumis à la loi sur le statut de la fonction publique (LSt) représente un défi stratégique de taille pour lequel une collaboration avec les partenaires sociaux a été mise en place. L'aboutissement de ce projet permettra dès 2017 de mieux maîtriser le pilotage de la masse salariale, d'arriver à des mécanismes de progression similaire et plus équitables entre le personnel administratif et les enseignant-e-s, ainsi que de disposer de moyens de reconnaissance de la fonction publique.

L'accompagnement des services dans le cadre de mutations organisationnelles de l'administration cantonale a également occupé de manière très sensible les cadres et collaboratrices et collaborateurs du service, tout comme l'implication prépondérante dans la gestion de la Caisse de pension prévoyance.ne et la crèche Tic-Tac.

Conformément au concept cantonal du sport, le **service des sports** poursuit activement la promotion de l'éducation physique et sportive en participant notamment aux colloques de l'enseignement postobligatoire, ainsi qu'en collaborant avec les écoles, les associations sportives et les organisateurs de manifestations.

Le service collabore étroitement avec les services d'enseignement obligatoire et postobligatoire concernant l'organisation, la promotion et le fonctionnement des concepts sports, arts, études et formation destinés aux sportifs de haut niveau et d'élite. Une révision des critères sportifs a été effectuée au cours de cette année.

Le 17 décembre 2015, la cérémonie du Prix du mérite sportif a eu lieu à Cortaillod. Cette manifestation d'envergure a récompensé l'athlète Marc Lauenstein en tant que « Sportif de l'année ». 6 autres prix ont été décernés à cette occasion, dont un prix « spécial » à Sandy Jeanin pour son exceptionnelle carrière dans le domaine du hockey sur glace.

Par rapport à la saison précédente, la fréquentation des camps de ski, des week-ends et des séjours Sport pour Tous dans les 7 chalets gérés par le service a augmenté de 1,7% représentant près de 34'000 nuitées. Le processus d'administration informatisée des chalets a été amélioré et le concept de centralisation des commandes a été renouvelé.

Dans le cadre du programme fédéral d'encouragement du sport de Jeunesse+Sport, les clubs, les associations et les écoles du canton ont

bénéficié d'un soutien de plus de 1'470'000 francs. Le service a organisé 60 cours de formation d'experts, de moniteurs, de coaches et d'entraîneurs réunissant 1'324 personnes.

Enfin, le développement du service au travers de la stratégie mise en place depuis 2004 et des objectifs spécifiques redéfinis à chaque législature qui en découlent, ne pourront être poursuivis à l'identique puisque les missions et l'organisation du service seront revues profondément en 2016.

Un nombre exceptionnel de nouveaux dossiers a été empoigné en 2015 par le **service de la culture**. La plupart d'entre eux continueront à occuper le service pendant l'année 2016, voire les années suivantes pour certains.

Aux développements stratégiques se sont ajoutés des dossiers techniques tels que le dépôt des requêtes en ligne, le recensement de la collection d'œuvres d'art de l'État, la médiation artistique et culturelle dans le cadre scolaire ou encore la redéfinition du paysage des bibliothèques. Il a également soutenu les activités des offices qui lui sont rattachés, notamment dans le domaine de l'archivage électronique, ou dans le cadre du projet de nouveau bâtiment pour les archives de l'État. En collaboration avec d'autres services de l'État, il a participé aux réflexions sur l'avenir du Château de Colombier et a continué à suivre les développements en lien avec Le Palmier, œuvre sélectionnée à l'occasion du concours d'intervention artistique lié à la rénovation de l'établissement pénitentiaire de Gorgier. Au niveau cantonal et intercantonal, le service a été particulièrement actif dans plusieurs secteurs, notamment celui du soutien à la « chaîne du Livre » et celui de la médiation ou encore celui de la diffusion artistique dans le domaine des arts de la scène.

Au niveau législatif, un rapport a été présenté au Grand Conseil en vue de l'abrogation de la loi sur le cinéma, du 28 janvier 2003, et son remplacement par une loi réglementant l'accès des mineurs aux projections publiques de films, les supports audiovisuels et les logiciels de loisirs aux salles de cinéma. En effet, suite à l'abandon de la taxe sur les spectacles en ville de Neuchâtel, la loi de 2003 n'avait plus de raison d'être pour ce qui concernait la partie relative à l'encouragement de la culture cinématographique. La nouvelle loi a été adoptée en mars 2015.

La section conservation du patrimoine a soutenu techniquement et financièrement en 2015 plusieurs chantiers de restauration d'envergure et poursuivi la mise à jour du recensement architectural cantonal. Elle a mené des travaux d'archéologie du bâti et de recherches en archives sur divers édifices et sites, entrepris, avec

les autres sections de l'**office du patrimoine et de l'archéologie** (OPAN), la révision de la loi cantonale sur la protection des biens culturels, organisé plusieurs manifestations publiques, des visites commentées dans des lieux patrimoniaux, des cours spécialisés et publié diverses études.

Au **Laténium**, l'année 2015 a été marquée par la mise en œuvre d'un programme fixe d'animations en famille, ainsi que par l'ouverture de l'exposition **« Derrière la Grande Muraille »**. Entièrement créée par le Laténium, cette nouvelle exposition met en perspective les recherches conduites durant six ans à Boroo-Gol (Mongolie), sous la direction du conservateur-adjoint du musée, par une mission archéologique suisse-mongole financée par la Fondation Suisse-Liechtenstein.

Si l'année 2015 n'a pas été marquée pour la section archéologie par de spectaculaires découvertes, elle n'en demeure pas moins riche en activités variées, ponctuelles ou de longue haleine. Parmi toutes ces activités, on relèvera surtout la recrudescence des opérations de terrain, qui ont pratiquement doublé par rapport aux années précédentes, en corollaire avec les projets de génie civil inscrits dans des périmètres archéologiques.

En 2015, l'**office des archives de l'État** (OAEN) a réceptionné 17 versements d'archives administratives et 15 dépôts ou dons d'archives privées (140 mètres linéaires), et autorisé 24 opérations d'élimination d'archives administratives sans intérêt juridique ni historique (595 mètres linéaires). 12 fonds d'archives ont fait l'objet de travaux de récolement, de classement et de reconditionnement, un millier de quittances médiévales endommagées ont été restaurées, et le microfilmage des archives de la chancellerie d'ancien régime s'est poursuivi.

Le projet d'archivage numérique AENeas (Archives de l'État de Neuchâtel / electronic archiving system) a débuté le 1^{er} juin 2015. Il a pour objectif de garantir à moyen terme un archivage numérique conforme aux exigences légales au sein de l'État de Neuchâtel.

L'exercice 2015 pour le **service des poursuites et faillites** (SEPF) a été essentiellement marqué par une hausse sensible des procédures, tant dans le domaine des faillites que dans celui des poursuites qui bat même un record historique en nombre de réquisitions traitées. Comme corollaire, les émoluments encaissés ont largement dépassé les attentes.

Pour résumer, on peut mentionner que le total des réquisitions traitées par l'office des poursuites a augmenté de 6,73% par rapport à

2014, soit 181'861 procédures contre 170'379 l'an dernier. Le record historique de 2010 (176'125) a donc été largement battu. Concernant les faillites, 379 nouveaux dossiers ont été enregistrés contre 343 lors de l'exercice précédent, soit une hausse de 10,49%.

Compte tenu des indicateurs plutôt négatifs sur l'évolution de la conjoncture économique en général et neuchâteloise en particulier, il est à craindre que l'évolution négative constatée en 2015 se poursuive en 2016. L'augmentation de taux de chômage devrait malheureusement aussi influencer sur le volume des poursuites.

Si, par une politique volontariste, l'offre institutionnelle planifiée, surveillée et financée par le **service des institutions pour adultes et mineurs** ne s'est pas développée dans le domaine des mineurs en 2015, le secteur des adultes a connu une progression essentiellement engendrée par l'allongement de la vie.

L'adaptation de l'offre institutionnelle a également évolué dans plusieurs domaines: plutôt que de construire un établissement fermé pour mineur-e-s, conformément à l'engagement concordataire du canton, une alternative a été travaillée avec une institution fribourgeoise. Pour prendre en charge la centaine de mineur-e-s non accompagné-e-s, une institution s'est mise à disposition pour les accompagner en premier accueil et renforcer son offre. Une réponse à l'hébergement des quelque 50 adultes en difficultés sociales dormant chaque nuit à l'hôtel a été trouvée au sein des foyers d'accueil. Enfin, le dispositif Jura et Neuchâtel Orientent les Adultes Handicapés (JUNORAH), mis en place avec le Canton du Jura, orientera les adultes souhaitant bénéficier de prestations des institutions.

Répondant aux règles de gouvernance concernant le partenariat, le service a rédigé deux contrats-pilotes de prestations, l'un avec la **Fondation Sombaille Jeunesse** et l'autre avec **Le Devens**. Ceux-ci devraient être validés par les autorités compétentes au début de l'année 2016.

Formellement basé sur des arrêtés du Conseil d'État, le cautionnement des trésoreries des institutions représente une somme d'environ 45 millions de francs. Or, la LFinEC n'admet de tels cautionnements que par le biais de crédits d'engagement; le Conseil d'État a donc dû soumettre au Grand Conseil un rapport à l'appui d'un décret autorisant ces cautionnements, accepté le 1^{er} septembre 2015.

5. Département de l'éducation et de la famille

Durant l'année 2015, le Département de l'éducation et de la famille (DEF) n'a pas connu de changement majeur dans son organisation structurelle. Celle-ci repose toujours sur trois services pilotés par des chefs de service et des adjoints; d'un point de vue intercantonal, il s'agit de la HEP BEJUNE et de la HE-Arc. Le secrétariat général assure quant à lui sa fonction d'état-major au service de la cheffe de Département, tout en chapeautant l'office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE), la caisse de remplacement (CRNE) et la caisse d'accompagnement de prévention pour les professionnels des établissements scolaires (CAPPE).

Dans le travail courant, le suivi de la feuille de route du département, l'établissement du programme de redressement des finances et l'élaboration du budget 2016 ont fait office de fil rouge de l'année 2015.

Sur le plan des projets, de nombreuses forces de travail ont été mobilisées au niveau du secrétariat général, des services et des établissements du secondaire II pour le pilotage ou l'accompagnement des projets du programme des réformes de l'État: centralisation des achats, entretien des bâtiments, acquisition des véhicules, réforme de la politique salariale, gestion des enseignant-e-s, gouvernance des partenariats, refonte de la structure budgétaire, réflexion sur le rôle et les missions des secrétariats généraux, mise en place de ConduiteNE et réflexion concernant la structure organisationnelle de l'État.

Du côté des dossiers présentés au Grand Conseil en 2015, le dossier phare est assurément le rapport modifiant la loi sur l'accueil des enfants, dénommé loi sur l'accueil des enfants numéro 2 (LAE2). Par 108 voix contre 4, le Grand Conseil a adopté ce rapport qui décline quatorze mesures visant à améliorer l'offre en place d'accueil extrafamilial avec une planification pour les années 2015 à 2020. L'acceptation de la LAE2 permet à notre canton de rester en tête des cantons suisses en matière de taux de couverture en s'appuyant sur le subtil et efficace dispositif public-privé mis en place dans le cadre de la LAE1.

Dans le domaine des Écoles supérieures (ES), l'année 2015 a été marquée par l'adhésion du canton de Neuchâtel à l'accord intercantonal sur les contributions dans le domaine des Écoles supérieures (AES). L'AES est un accord de financement entre les cantons qui régit les contributions qu'un canton doit verser aux cantons sièges des ES que fréquentent ses ressortissants. L'AES vise à améliorer la libre circulation des étudiant-e-s voulue par la Confédération et à permettre une égalité d'accès aux offres de formation à l'extérieur du canton. En plus

de l'adhésion à l'AES, acceptée par 110 voix sans opposition, le Grand Conseil a validé le renforcement du positionnement des filières de formation neuchâteloises actuelles tout en souhaitant une évolution dans le sens de la construction d'un espace de formation BEJUNE, d'une dualisation accrue et d'une rationalisation de la fourniture des prestations.

En ce qui concerne le domaine des Hautes écoles et de la recherche, un rapport d'information présentant le système de financement du Centre Suisse d'Électronique et de Microtechnique (CSEM) pour la période quadriennale 2015-2019 a été présenté au Grand Conseil. Convaincu que le CSEM doit être durablement soutenu afin de permettre à notre canton de se positionner comme pôle national et international de la microtechnique et ainsi de contribuer à son existence au sein du parc national d'innovation, le Grand Conseil a pris acte de ce rapport avec satisfaction. À noter que par souci de simplification et de cohérence, le financement pérenne est désormais assuré par le service de l'économie du Département de l'économie et de l'action sociale.

Du côté de la formation professionnelle, les efforts ont été intensifiés afin d'augmenter les places d'apprentissages en mode dual. Un rapport portant révision de la loi sur les fonds pour la formation et le perfectionnement professionnels et un décret instituant des aides à la création de nouvelles places d'apprentissage en mode dual dans les domaines techniques a été soumis et adopté par le Grand Conseil par 99 voix contre 3, respectivement 98 voix contre 3.

Dans le domaine de l'enseignement obligatoire, l'année 2015 a été marquée par une avalanche d'interventions parlementaires et de pétitions se rapportant à l'éducation civique. Propositions qui émanent de la 1^{ère} session du Parlement des Jeunes (PJ) initié par un projet élu lors de l'appel à projets pour les festivités du Bicentenaire. À noter que cette tendance n'est pas propre au canton de Neuchâtel. Un rapide coup d'œil intercantonal sur la documentation parlementaire relative à la politique éducationnelle montre que ce thème est une préoccupation dans tous les cantons. L'école devrait apparemment faire encore plus dans ce secteur mais avec toujours moins... Le sujet nous occupera assurément encore en 2016.

Secrétariat général

Durant l'année 2015, le secrétariat général a assumé l'ensemble des activités inhérentes à une fonction d'état-major: préparation et suivi des dossiers traités au Conseil d'État, coordination des activités liées à la préparation du budget, des comptes, du rapport de gestion, au

suivi de la feuille de route, à la communication, à la gestion du calendrier, au suivi des affaires parlementaires, suivi des dossiers des services (colloques, bilatérales, séances spécifiques), travaux confiés à la Conférence des secrétaires généraux, rapports avec les partenaires (syndicats, communes), participation à différents projets (programme de réformes de l'État, politique salariale, rénovation du CPLN, programme d'assainissement des finances, épuisement professionnel/burnout, changements de rectorats HEP et UniNE, CSEM, etc.).

Suite à un heureux événement, une secrétaire du département a été remplacée ce qui a engendré une légère surcharge de travail qui a pu être absorbé par le personnel en place, moyennant quelques heures supplémentaires et l'engagement d'une remplaçante temporaire dès le 1^{er} décembre.

En ce qui concerne les travaux généraux, le secrétariat général a appuyé la cheffe de département dans le traitement des dossiers. Il a accompagné les entités dépendant directement de lui comme le Centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnels des établissements scolaires (CAPPES), la caisse de remplacement (CRNE) et l'office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE). Il a également apporté son appui aux services sur tous les dossiers stratégiques. Il s'est aussi occupé d'étudier et de donner suite à toutes les demandes de subvention dans le domaine des constructions scolaires. De plus, il a participé aux séances et aux travaux préparatoires des conférences intercantionales de l'instruction publique (CIIP et CDIP).

Les projets développés en 2015 sont présentés dans la partie secrétariat général de ce rapport.

Les comptes 2015 de la caisse de remplacement du personnel des établissements d'enseignement public bouclent avec un excédent de recettes de 1'345'696.14 francs. Les indemnités de remplacement se sont élevées à 6'537'509.05 francs.

Centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnels des établissements scolaires (CAPPES)

Le CAPPES a vécu une année 2015 intensive, faite de changements, au niveau des ressources humaines; et de continuité au niveau de sa mission et de ses objectifs.

Monsieur Marc Thiébaud, responsable du CAPPES depuis de nombreuses années, a pris sa retraite et a remis les clés et les dossiers en cours à Madame Nicole Treyvaud, au bénéfice d'une solide expérience en matière de promotion de la santé, de prévention et d'accompa-

gnement pour les professionnelles et les professionnels des établissements scolaires.

La transition s'est déroulée sans heurts, tant avec l'équipe qu'avec les services partenaires.

Le CAPPES a répondu de manière concrète à toutes les demandes qui lui sont parvenues en 2015 dans ses domaines de compétences habituels.

Le nombre de situations d'accompagnement sur le terrain est en augmentation, ainsi que le nombre de demandes d'accompagnement individuel en situation d'épuisement professionnel. Une enquête est en cours sur ce thème dont les objectifs sont, d'une part, de comprendre les fondements de cette augmentation des demandes d'accompagnement, d'autre part, de pouvoir proposer des mesures concrètes qui permettent de prévenir et de diminuer ces situations difficiles.

Le CAPPES a à cœur de répondre aux demandes du terrain dans des délais raisonnables et a pour objectif d'encourager les établissements scolaires à le contacter rapidement avant que les choses ne s'aggravent, pour un conseil ou un regard externe; cela permet de prendre du recul et d'analyser une situation qui pourrait devenir problématique. Cependant, la réflexion et la prise de recul demandent du temps et de l'énergie et le rythme des uns et des autres ne permet pas toujours de faire cette démarche.

C'est en cela un des objectifs du CAPPES pour 2016: continuer de répondre aux demandes et aux besoins du terrain tout en encourageant la démarche préventive et en s'adaptant au rythme des uns et des autres pour permettre un climat scolaire bienveillant, respectueux et sécurisant, première clé d'une bonne qualité de vie au travail.

Office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE)

L'outil « pro-égalité » a été implémenté au sein de l'ACN durant l'été 2015. Développé par l'Institut des hautes études en administration publique (IDHEAP), cet outil RH permet de mesurer la perception des employé-e-s en ce qui concerne l'égalité dans les rapports de travail. Cinq services de l'administration ont été sélectionnés en collaboration avec le SRHE et les secrétariats généraux, soit un par département.

Comme chaque année, la coordination de la lutte contre la violence conjugale a occupé une bonne place dans les activités de l'OPFE. Cette année, la journée du réseau a été organisée en collaboration avec le service de la santé publique et avec le soutien de la Dîme de l'alcool. Consacrée au thème « Violence et alcool :

le couple infernal », cette manifestation a réuni une centaine de personnes de différents milieux professionnels (social, médical, judiciaire, etc.).

Par ailleurs, à la rentrée d'août, l'OPFE a mis sur pied, comme en 2014, une formation de cinq soirées à l'intention de femmes désirant s'engager en politique, en prévision des élections communales de 2016.

Enfin, suite à une demande émanant du Grand Conseil, l'OPFE a participé aux travaux de la commission législative du Grand Conseil relatifs à la modification de la directive concernant une formulation des actes législatifs qui respecte l'égalité des sexes. Il a ensuite collaboré à la rédaction du règlement concernant une formulation des textes officiels qui respecte l'égalité des sexes, adopté par le Conseil d'État et s'appliquant à l'ensemble des actes émanant de l'administration cantonale.

Service de l'enseignement obligatoire

Durant l'année scolaire 2015-2016, 20'387* élèves sont accueillis dans les classes neuchâtelaises par 2093* enseignant-e-s.

* Effectifs au 15 octobre 2015.

Dans le canton de Neuchâtel, au terme de l'année scolaire 2014-2015, 54 enseignant-e-s ont partis à la retraite pour un total de 38,30 Équivalents Plein Temps (ci-après EPT).

Pour l'année scolaire 2015-2016, 73 postes ont été mis au concours dans la scolarité obligatoire représentant 43,72 EPT.

Pour les années 1 à 8, 26 jeunes enseignant-e-s neuchâtelais ont obtenu un diplôme pour la formation primaire, 30 pour la formation secondaire, pour les années 9 à 11 et la scolarité postobligatoire.

Cette année, le marché de l'emploi est équilibré.

Le service de l'enseignement obligatoire comptait, au 31 décembre 2015, 17,85 EPT.

Office de la pédagogie et de la scolarité (OPS)

L'office de la pédagogie et de la scolarité est composé des cadres du service de l'enseignement obligatoire et est compétent pour traiter les questions relatives à l'enseignement, à l'évaluation du travail des élèves, aux mesures d'aides pédagogiques et à la qualité et au monitoring du système scolaire. Ses membres occupent la fonction de référent-e-s des centres scolaires et sont en lien direct avec les directions d'écoles. Ils fournissent aux autorités une aide à

la décision et les appuient dans l'application du cadre cantonal. Ils collaborent à l'élaboration et à la conduite de projets et dossiers cantonaux et intercantonaux par leur action directe dans des groupes de travail et des commissions ad hoc ou en fournissant des préavis en cas de sollicitations diverses (consultations, rapports, enquêtes).

Office de l'informatique scolaire et de l'organisation (OISO)

Entité au sein du SEO, l'OISO s'emploie à mettre en œuvre la politique publique en faveur de l'intégration des médias, images, technologies de l'information et de la communication (MITIC) dans les écoles neuchâtelaises; cette politique vise notamment à favoriser un usage efficace, pratique, critique et éthique des MITIC.

Le portail pédagogique RPN.ch, l'installation de logiciels spécifiques et la mise à disposition de nombreuses ressources pédagogiques permettent d'offrir aux élèves et aux enseignant-e-s des possibilités d'apprentissage différencié et d'acquérir des compétences dans le domaine des médias. En 2015, de nombreux projets relatifs à l'informatique pédagogique et administrative ont été conduits.

L'OISO a apporté un soutien logistique au SEO pour la conception, le développement et l'exploitation de diverses plateformes pour les épreuves cantonales.

Le renouvellement du parc informatique composé d'environ 3'400 ordinateurs s'est poursuivi en 2015.

Au 31 décembre 2015, l'office comptait 5,8 postes EPT.

Office de l'enseignement spécialisé (OES)

L'OES assume l'ensemble des dossiers de la pédagogie spécialisée en qualité d'entité cantonale de référence pour les domaines spécialisés tels que la scolarité en école spécialisée, la logopédie/l'orthophonie, la psychomotricité, l'éducation précoce spécialisée et le soutien pédagogique spécialisé.

Les trois écoles spécialisées du canton (Fondation Les Perce-Neige, domaine de compétence école spécialisée, École spécialisée du Centre régional d'apprentissages spécialisés et Centre pédagogique de Malvilliers) sont placées sous la supervision pédagogique et financière de l'OES.

L'OES a attribué environ 3'300 mesures de pédagogie spécialisée pour les enfants et les jeunes de 0 à 20 ans. Ce nombre correspond à 8,5% de la population de ces classes d'âge dans notre

canton. Ces mesures concernent en pourcentage et dans l'ordre la logopédie/l'orthophonie (82%), les écoles spécialisées (10,5%), le SPS (4%), la psychomotricité (2,5%) et l'éducation précoce spécialisée (1%).

En 2015, l'OES a particulièrement concentré ses efforts sur l'analyse des situations et les décisions y relatives, le lancement des travaux ayant pour objectif de proposer le catalogue cantonal des prestations de pédagogie spécialisée, la finalisation des travaux d'élargissement des critères d'octroi des mesures en psychomotricité et leur application.

Centre cantonal de psychomotricité

Le centre offre ses prestations dans différentes régions du canton. À cet effet, il dispose d'antennes régionales à Neuchâtel, Dombresson, Val-de-Travers, Cornaux, La Chaux-de-Fonds, Le Locle et Bevaix.

Le nombre de postes total correspond à 10 EPT, dont 0,5 EPT est dédié à la gestion administrative du centre. 6,5 EPT sont consacrés aux suivis ambulatoires des enfants dans les antennes cantonales et les thérapeutes en psychomotricité au sein des institutions représentent 2,8 EPT. Il est à relever que durant cette année, une thérapeute a pris sa retraite et deux autres ont cessé leurs activités au sein du CEPMP. Ces personnes ont été remplacées.

Les différentes antennes suivent en moyenne 200 enfants et jeunes par année civile. Quant aux thérapeutes travaillant en institution, elles assurent le traitement d'une centaine d'enfants. Les thérapeutes du centre participent régulièrement à différents réseaux professionnels les concernant. Ponctuellement, elles sont également appelées à donner des formations spécifiques ou autres conseils spécialisés.

Conservatoire de musique neuchâtelois

En 2015, le Conservatoire de musique neuchâtelois (CMNE) a relevé d'importants défis tels que l'élaboration d'un nouveau système de facturation des écolages indexés sur le revenu des payeurs, la paramétrisation d'un nouvel outil métier et le déménagement du site du Locle à l'ancienne poste.

Plus de 2'000 élèves, majoritairement enfants et adolescent-e-s, mais également adultes et seniors, ont suivi un enseignement de qualité. Le succès des élèves et des étudiant-e-s aux examens et aux divers concours confirment la qualité des cours donnés. Le CMNE a répondu à sa seconde mission, non moins essentielle - le développement de la culture musicale en

général - en proposant de multiples activités et concerts qui ont rencontré un vif succès. Le CMNE garantit ainsi une vie culturelle publique à travers ses concerts, manifestations, collaborations, soutiens, prestations musicales publiques, privées ou même politiques.

Service des formations postobligatoires et de l'orientation

En plus de ses missions, de grands objets politiques se sont poursuivis durant cette année 2015 et ont animé le service des formations postobligatoires et de l'orientation (ci-après SFPO):

- le Plan d'actions visant à promouvoir la formation professionnelle continue à se concrétiser. Ainsi, d'importants sous-projets comme celui en lien avec la volonté de dualiser davantage le domaine technique ou encore celui de la création d'une Cité des Métiers avancent à un bon rythme. L'acceptation du rapport du Conseil d'État au Grand Conseil à l'appui d'un projet de loi portant révision de la loi sur le fonds pour la formation et le perfectionnement professionnels et d'un projet de décret instituant des aides à la création de nouvelles filières de formation professionnelle duale dans les domaines techniques (15.030) a constitué un tournant important;
- un projet de loi portant sur le financement de la formation des adultes est en cours de rédaction. L'objectif général de ce projet est de présenter les diverses possibilités susceptibles de faciliter l'accès à une certification pour les adultes (âgé-e-s de plus de 25 ans) ainsi que leur financement par l'État. En l'état des travaux, deux principes forts en matière d'accès à la certification professionnelle pour les adultes y figurent: *chaque adulte résidant dans le canton bénéficie de conditions favorables pour acquérir les compétences de base lui permettant de commencer une formation professionnelle initiale et la première formation certifiante est gratuite pour tous.*

À terme, ces principes permettront de mieux exploiter le potentiel offert par la main-d'œuvre indigène et de relever le niveau de qualification pour répondre aux besoins des entreprises. Ce projet vise ainsi à prévenir la pénurie en main-d'œuvre qualifiée, mais surtout à éviter des désinsertions coûteuses pour l'État;

- le décrochage scolaire, l'abandon prématuré de la formation, la transition sans diplôme vers la vie active, la jeunesse non qualifiée, sont des réalités sociales. Dans

ce contexte, l'acceptation du rapport du Conseil d'État au Grand Conseil à l'appui de la loi sur l'insertion en formation professionnelle (15.025) a constitué un réel succès pour notre système d'insertion.

Pour ce qui concerne les entités du postobligatoire, qu'elles soient du secondaire 2 ou du tertiaire, il faut relever ici leur énorme engagement visant à offrir un système de formation moderne et efficace répondant aux besoins de notre société. Les réformes, réflexions, projets innovants, offres culturelles ou sportives doivent contribuer à servir la mission qui nous est commune, celle de préparer l'avenir de notre région, de notre pays.

Au surplus, plusieurs grands défis attendent le SFPO durant les années qui viennent, mais il s'agit de mentionner en priorité la problématique des transitions entre l'école obligatoire et les formations du secondaire 2, d'une part, puis entre les formations du secondaire 2 et le marché du travail, d'autre part, ainsi bien évidemment qu'entre les formations du secondaire 2 et les formations subséquentes du domaine tertiaire. Ces articulations constituent en effet un enjeu de taille si on y ajoute l'insertion dans notre système de formation des personnes arrivant d'autres pays. Si l'on admet que l'insertion des citoyennes et citoyens dans un système de formation puis du marché du travail constitue une priorité, il ne fait aucun doute qu'une attention particulière devra être portée sur ces charnières importantes leur conférant ainsi le titre d'objectif prioritaire pour l'année 2016 et les suivantes.

Nous mentionnerons enfin que les entités qui dépendent structurellement du SFPO publient selon leur calendrier, des rapports de gestion très complets et sont à disposition sur les sites Internet respectifs.

Service de protection de l'adulte et de la jeunesse

L'année 2015 aura permis à la nouvelle organisation du service d'entamer sa consolidation, tant au niveau de l'office de protection de l'enfant que de l'office de protection de l'adulte. Les responsables d'équipe sont véritablement entrés dans leur nouvelle fonction et les cinq équipes constituées prennent leur rythme de croisière et acquièrent leur identité au sein de l'office comme du service. Pour l'office de protection de l'enfant, un nouveau site pour le Littoral-Ouest et Val-de-Travers a vu le jour en avril dernier au Quai Philippe-Godet 5 à Neuchâtel.

Outre les tâches ordinaires du service, nous pouvons mettre le focus sur 6 dossiers importants de cette année 2015 :

- la mise en œuvre de la loi portant modification de la loi sur l'accueil des enfants (LAE);
- le projet de loi sur l'enfance et la jeunesse (LEJ);
- le projet sur les familles d'accueil avec hébergement (FAH);
- le concept cantonal concernant les requérant-e-s d'asile mineur-e-s non accompagné-e-s;
- le projet formation du domaine santé social;
- le système de prélèvement des charges sociales sur la rémunération des curatrices et curateurs privés.

En parallèle à ces événements et dans des conditions qui restent toujours difficiles, le domaine d'intervention des assistantes et assistants sociaux du SPAJ reste le même que par le passé. Le nombre de situations suivies par les assistantes et assistants sociaux des offices de protection de l'enfant et de l'adulte présente une légère augmentation puisque 3'986 dossiers ont été traités en 2015 (3'635 en 2014). Dans le cadre des permanences sociales, le service a répondu à 866 demandes de renseignement ou d'aide ponctuelle (831 en 2014).

6. Département du développement territorial et de l'environnement

Secrétariat général

Le secrétariat général (SDTE) a retrouvé sa stabilité en matière d'effectif en 2015 après une année 2014 mouvementée. En effet, il a vu l'arrivée d'un nouveau secrétaire général en janvier ainsi que d'une nouvelle secrétaire de département suite au départ en préretraite de l'ancienne titulaire, au 1^{er} avril 2015. Le départ de la secrétaire administrative du SDTE, à 50%, est également intervenu. Ce poste n'a pas été repourvu, une partie du taux d'activité étant repris par la secrétaire comptable, permettant une économie de 0,1 EPT au passage.

Les comptes 2015 du SDTE bouclent avec un résultat légèrement inférieur aux prévisions de quelque 0,3 million de francs. Cette situation s'explique en grande partie par l'augmentation des honoraires versés au service des automobiles et de la navigation (SCAN) pour l'encaissement des taxes suite à l'introduction d'un nouveau système de gestion des débiteurs taxes. Relevons également le financement du mandat « Public affairs » confié à des experts dans le cadre de la défense des intérêts neuchâtelois à Berne sur les dossiers liés au classement de la H20 en route nationale et au financement du RER neuchâtelois.

L'année 2015 a été avant tout celle des transports pour le SDTE puisqu'il a conduit la rédaction du rapport du Conseil d'État au Grand Conseil « Neuchâtel Mobilité 2030: stratégie cantonale » ainsi que la campagne de communication en vue de la votation cantonale du 28 février 2016. Il a également conduit les travaux de conviction à Berne. Il a par ailleurs coordonné et suivi notamment la rédaction d'un rapport stratégique sur la mobilité douce ainsi que celui relatif à la modification de la loi sur les transports publics (LTP).

Service de l'aménagement du territoire

L'année sous revue a été marquée par l'établissement des plans directeurs régionaux. Après l'entrée en vigueur, au 1^{er} mai 2014, de la modification de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, le canton a discuté de ses objectifs de croissance démographique 2030/40 avec la Confédération, en a tiré des objectifs en terme d'urbanisation qu'il a attribué à chacune des régions du canton. Les communes organisées en régions se sont penchées sur le devenir de leur territoire afin de définir à la fois où leur développement doit prendre place, où le tissu urbain doit être densifié et où le territoire doit être préservé. Si en 2015 le service a accompagné les communes, en 2016, il se concentrera sur l'adaptation du plan directeur qui interprétera le travail effectué par les régions.

2015 a été l'année de la mise en production de SATAC2. Au 1^{er} janvier 2015, seules 5 communes

pilotes faisaient usage de l'application. Au 1^{er} juin, le logiciel a fonctionné sur le territoire de 11 nouvelles communes. Dès le 1^{er} décembre 2015, l'ensemble des communes du canton a rejoint cette solution d'e-gouvernement en matière de traitement des permis de construire.

À fin 2015, le service a remis au Conseil d'État le rapport quadriennal sur l'aménagement du territoire (RAT). Ce dernier sera transmis tant au Grand Conseil qu'à la Confédération. Document d'information au sens de la LCAT, le RAT 2015 a été l'occasion de dresser et de partager un bilan de la situation des politiques à incidence spatiale du canton dans la perspective de la mise en œuvre de la nouvelle LAT.

Service des transports

Les indemnités de transports versées en 2015 ont été stables par rapport à l'année 2014.

Fin 2015, le nouvel horaire 2016 est entré en vigueur. La cadence demi-heure a pu être introduite entre Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Le Locle ainsi que le Val-de-Travers. Cet horaire répond aux contraintes imposées par les nouveaux horaires sur la ligne du Pied du Jura en lien avec les travaux Léman 2030. Il est valable durant toute la durée des travaux de la gare de Lausanne, soit pour une période de dix ans. En conséquence, le réseau bus a été adapté de manière à ce que la majeure partie de la population tire avantage des nouveaux horaires ferroviaires.

Une révision de la loi cantonale sur les transports publics (LTP) a été réalisée en 2015. Les points principaux de la révision étaient une simplification de la clé de répartition des indemnités de transports canton/communes ainsi que la prise en compte du montant forfaitaire versé par le canton au fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF). Le projet de loi a été adopté par le Grand Conseil le 1^{er} décembre 2015.

Service des ponts et chaussées

Le service s'attache à déterminer et planifier au plus juste les diverses sollicitations de moyens lui permettant d'assumer les missions qui lui incombent. Ainsi, l'entretien, l'aménagement et l'assainissement des routes, des ouvrages d'art et des cours d'eau continueront de nécessiter des moyens financiers importants pour lesquels des crédits devront être demandés.

Par ailleurs, les projets et chantiers à venir les plus importants sont:

- N5, tunnel de Serrières: les travaux de réaménagements extérieurs et de remise en état de toutes les zones modifiées au cours

du chantier s'étendront encore jusqu'en 2016 et demanderont une coordination soutenue pour une intégration réussie des différentes infrastructures de transport;

- H20, contournements du Locle et de La Chaux-de-Fonds: le projet de contournement du Locle doit encore être consolidé puis finalisé pour pouvoir être remis à la Confédération dès le transfert de cet axe dans le réseau des routes nationales. À ce sujet, les discussions en cours aux Chambres fédérales sur le programme FORTA revêtiront une importance capitale en 2016;
- le contournement Est de La Chaux-de-Fonds par la route principale H18, dont un panel de variantes a été étudié. La variante finalement retenue doit maintenant être développée dans le détail et son coût de réalisation chiffré. La prise en compte des interactions entre ce projet et celui du contournement H20 de La Chaux-de-Fonds doivent être méticuleusement analysées et intégrées pour ne pas pénaliser l'un ou l'autre par des réalisations incompatibles;
- les projets et travaux en lien avec les conventions-programmes liant le Canton à la Confédération en matière d'assainissement du bruit routier, de protection des biens et des personnes aux abords des cours d'eau et de revitalisation des cours d'eau. La troisième génération de ces trois conventions doit être mise en œuvre jusqu'en 2019;
- les douze projets, répartis dans l'entier du canton, qui visent avant tout à sécuriser tous les types d'usagers sur les tronçons concernés, composent le crédit de la 12^e étape de restauration et d'aménagement des routes cantonales;
- la poursuite de l'entretien structurel des routes cantonales, dont l'état général continue de se dégrader.

Les objectifs spécifiques principaux de l'année 2015 peuvent être séparés en deux catégories: les objectifs internes et externes.

Objectifs externes

- basculer le Littorail sur son tracé définitif pour permettre la réalisation des aménagements extérieurs à Serrières. Objectif non atteint puisque les travaux de génie ferroviaire n'ont pu démarrer qu'à fin octobre en raison de la longueur des procédures d'approbation fédérales;
- avancer au mieux dans le développement du projet de détail du contournement du Locle

par la route principale H20, de manière à ce qu'il soit terminé au moment du transfert de la H20 dans le réseau des routes nationales. Cet objectif sera atteint en 2016;

- mener à bien la campagne de réfection des routes cantonales, en particulier dans les zones complexes où des travaux communaux sont menés de concert avec des travaux menés par le service, ou auxquels le service participe. Objectif atteint en ce qui concerne les chantiers planifiés.

Objectifs internes

- poursuivre l'introduction du nouveau système de gestion des données routières MISTRA développé par l'Office fédéral des routes (OFROU). Cet objectif a été atteint dans la mesure des possibilités offertes compte tenu des développements informatiques pilotés par la Confédération;
- procéder à une première phase d'assainissement de la route principale H20 compte tenu de l'horizon incertain de son transfert à la Confédération. Cette route restant propriété du canton, la responsabilité et la charge d'entretien du propriétaire continuent de lui incomber. Objectif atteint;
- continuer l'assainissement du système qualité laissé à l'abandon depuis 2003. Cet objectif est en cours de réalisation;
- achever la révision de la loi sur les routes et voies publiques (LRVP). Compte tenu des différents sujets importants figurant dans l'agenda politique du Conseil d'État, il a été décidé de temporiser l'avancement de ce dossier, ce qui a dégagé un peu de temps pour commencer la rédaction du règlement d'exécution de la LRVP.

Les besoins en assainissement et en adaptation du réseau des routes cantonales et de ses ouvrages aux exigences de notre époque génèrent un travail important que le service doit assurer. À ce titre, le cas de la H20 est symptomatique. Une route utilisée intensivement nécessite des opérations d'entretien et d'adaptation périodiques. Le fait qu'elle n'ait pas encore pu être transférée à la Confédération oblige le canton à assumer ses devoirs de propriétaire.

La préparation des changements relatifs à la gestion financière au sein de l'État, par l'entrée en vigueur prochaine du MCH2, conduit à mener des réflexions approfondies quant aux besoins et aux moyens à mettre en œuvre, et surtout aux incidences globales que ces nouveautés pourront induire pour tous les aspects touchant à la gestion du patrimoine.

Dans un environnement en perpétuelle évolution, la planification des projets, des travaux et des diverses activités du service, tant au niveau technique qu'aux aspects financiers, constituent les sujets prépondérants nécessitant une anticipation et un suivi de tous les instants.

L'intensité de la charge de travail au sein du service ne montre donc aucun signe d'affaiblissement, même si les difficultés conjoncturelles rencontrées par les collectivités publiques et certaines branches de l'économie privée inquiètent les entreprises de construction en termes d'occupation pour les mois à venir.

Service de l'énergie et de l'environnement

En 2015, l'énergie et l'environnement sont restés au cœur des débats et des intérêts de la politique, de la population et des médias.

Au plan législatif, le SENE a dû se prononcer sur de nombreuses consultations relatives à des révisions de textes légaux fédéraux touchant l'eau, l'énergie, l'air, l'électricité, les émoluments et taxes, les déchets radioactifs, le climat et l'environnement.

Dans le domaine énergétique, un nouveau programme de promotion Énergie avec une modification de l'arrêté concernant les subventions sur l'énergie a été mis en vigueur au 1^{er} janvier 2015. Afin de sensibiliser la population aux économies d'énergie, un tous-ménages offert par l'Office fédéral de l'énergie intitulé « L'efficacité énergétique dans le ménage » a pu être distribué fin janvier à 94'000 exemplaires. Le Grand Conseil a adopté en mars un décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 4,2 millions de francs permettant un cautionnement simple pour la Société coopérative de chauffage à distance au bois à La Brévine.

Le programme de subventions pour l'assainissement énergétique des bâtiments (le Programme Bâtiments) a de nouveau rencontré un grand écho dans le canton avec 525 dossiers traités. Après contrôle de l'avis d'achèvement des travaux, un montant de quelque 3'800'000 francs a été versé.

Le fonds cantonal de l'énergie a été sollicité pour un montant global de 830'000 francs.

Le fonds des eaux a été sollicité à hauteur de quelque 3'000'000 francs pour 32 projets qui ont été subventionnés.

Dans le domaine environnemental, de nombreux dossiers restent d'actualité. La qualité des eaux du Doubs et la gestion des débits de ce dernier sont toujours une priorité. Après trois ans d'application du système de taxes

causales, les chiffres montrent que la production de déchets urbains incinérés augmente à nouveau et que le taux de tri baisse. Cependant, avec un taux de valorisation de 51,4%, le canton de Neuchâtel reste dans la moyenne nationale. Avec l'introduction de la nouvelle directive de tri au 1^{er} janvier 2016 et dorénavant la récupération des flaconnages, le canton fait un pas supplémentaire vers un tri responsable des plastiques et met dès lors correctement en œuvre la législation cantonale. Les mesures de la qualité de l'air en général, les contrôles réguliers en ce qui concerne les rejets de toutes natures des entreprises ou le contrôle de la gestion des déchets monopolisent passablement de ressources. Il en va de même pour les dossiers relatifs aux grands projets de construction (permis de construire, études d'impacts, etc.) et ceux relatifs à la gestion du territoire.

Enfin, la problématique du traitement des micropolluants a fait l'objet d'analyses sur un large spectre afin d'être prêts à répondre aux nouvelles exigences au plan fédéral.

Service de la faune, des forêts et de la nature

Les objectifs 2015 ont globalement été atteints avec comme points forts la finalisation des négociations relatives à l'établissement des conventions-programmes RPT de tous les domaines du service, la rédaction du concept de desserte forestière, la réalisation d'un chenal à faune sauvage dans le parc de la Vieille-Thielle, ainsi que la poursuite de plans d'affectations cantonaux liés aux objets que l'État entend protéger, comprenant le dossier complexe du Creux-du-Van (partie Soliat - Baronnie - Grand-Vy).

De manière générale, le budget a été respecté et les dépenses bien maîtrisées. Plusieurs éléments ont permis des économies par rapport au budget adopté. Sur le plan des dépenses, un délai d'embauche, des travaux limités des forestiers communaux pour l'État et une réduction de la part cantonale aux subventions à la promotion de la biodiversité ont notamment permis de réduire certaines charges. Sur le plan des recettes, les revenus moindres provenant des ventes de bois et des prestations de services ont été compensés par des augmentations de recettes, en particulier des subventions RPT et d'une convention OFROU pour des surfaces de compensation écologique.

Sur le plan des investissements, le SFFN a participé au développement du centre forestier de l'Entre-deux-Lacs et a bénéficié d'un crédit permettant de réaliser le chenal à faune sauvage susmentionné. Les dégâts aux cultures occasionnés par les sangliers ont été importants dès l'automne, suite au climat de l'été passé et à

une faible offre en nourriture en forêt. Les travaux courants de gestion forestière ainsi que de promotion de la biodiversité en zones rurales et protégées se sont déroulés de manière très satisfaisante.

Les priorités du service pour l'année 2016, inscrites dans le mandat de prestations signé entre le Département et le service dans le cadre de QualitéNE, porteront en particulier sur les domaines suivants :

- consolidation du concept de régulation de la population et de prévention des dégâts de sangliers ;
- mise à jour des principes sylviculturaux du plan d'aménagement forestier (PAF) ;
- finalisation du projet de plan d'affectation cantonal de la zone du Creux-du-Van « Soliat - Baronne - Grand-Vy » ;
- adaptation de la fiche du plan directeur cantonal relative aux loisirs dans les espaces naturels.

Service de l'agriculture

L'année 2015 a été marquée principalement par l'application de la nouvelle politique agricole PA 2014-2017, en matière de paiements directs. Les nouveaux programmes volontaires, qui découlent de la politique agricole fédérale, ont impliqué d'importants travaux préparatoires, en particulier ceux consacrés aux paysages. La loi sur la promotion de l'agriculture (LPAgr) a été adaptée afin de permettre la participation cantonale aux nouvelles contributions pour la qualité du paysage (CQP) voulues par la Confédération.

En 2015, trois projets paysages ont été mis en oeuvre : Le Locle - La Chaux-de-Fonds, Le Val-de-Travers - Vallon et Enges - Lignièrres (Chasseral BE). Quatre nouveaux projets qui englobent les régions Littoral, Vallée de La Sagne et des Ponts-de-Martel, Val-de-Travers - montagne et Chasseral NE, ont été élaborés et envoyés à l'OFAG pour approbation.

Trois nouveaux réseaux écologiques ont également été validés par le service de la faune, des forêts et de la nature (La Côte-aux-Fées et Monts, La Joux-du-Plâne et Vallée de La Brévine - extension ouest), la mise en oeuvre se fera en 2016. Et quatre projets ont fait l'objet de recensements en 2015 (Le Locle - Les Brenets, La Vallée de La Sagne et des Ponts-de-Martel, Littoral Ouest, Entre-deux-Lacs).

Le montant des subventions versées par la Confédération au canton de Neuchâtel au titre

des paiements directs s'élève à 76,1 millions de francs en 2015, ce qui correspond à une augmentation de 186'600 francs.

Une demande de crédit de 23,1 millions de francs, dont 11,7 millions à charge du canton, a été acceptée par le Grand Conseil en automne 2015 pour des travaux d'améliorations foncières et de constructions rurales.

Le rapport de synthèse « Évolugia/Analyse et perspectives » et les propositions quant à l'avenir de ce site ont été validés par le Conseil d'État en juin 2014. Un nouvel état des lieux sera réalisé en 2017. Le projet d'assainissement thermique et phonique de la Grange aux concerts, prévu dans ce cadre, a été mis au point. Les travaux seront réalisés au premier semestre 2016.

La ferme du Basset, en dessus des Brenets, a été vendue à un particulier et les terres réparties sur deux autres domaines de l'État (Galandrue et Ferme Modèle). Par ailleurs, le domaine de la Croix-Blanche aux Verrières a été vendu au fermier. Le montant de ces ventes s'est élevé à 769'540 francs.

Dans le cadre du programme d'assainissement des finances 2017-2019, une réflexion quant à l'organisation du service de l'agriculture a été menée et des propositions d'économie faites.

Service de la consommation et des affaires vétérinaires

Service pilote géré par enveloppe budgétaire et mandat de prestations, le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) a respecté les enveloppes qui lui ont été attribuées au niveau des charges de personnel et des biens, services et marchandises. Diverses mesures d'économies ont abouti. La mise en réseau des trois laboratoires vétérinaires officiels romands, dont celui du SCAV, engendre dès 2015 des recettes nouvelles, tout en permettant une meilleure efficacité et une réduction des coûts. La réorganisation de la section des inspections vétérinaires et la délégation des contrôles vétérinaires de base à l'ANAPI entraînent une diminution nette des charges annuelles de 29'000 francs. La réorganisation de l'enlèvement des sous-produits animaux du Val-de-Travers engendre une diminution des coûts de transport évaluée à 32'000 francs par an. Finalement, l'adaptation des taxes sur les boissons alcooliques adoptée par le Grand Conseil provoque une augmentation des revenus de près de 700'000 francs dès 2015.

Les lois sur la police du commerce et sur les établissements publics sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2015. Les augmentations des taxes, émoluments et autres redevances ont provo-

qué de nombreuses contestations de la part des milieux concernés, notamment chez les plus petites entités, qui se voient ponctionnées plus lourdement que par le passé. Plusieurs adaptations réglementaires ont été effectuées en début d'année, dans le but de soulager les situations les plus délicates. D'autre part, une réévaluation globale de la législation est en cours, pour, le cas échéant, y apporter les améliorations souhaitées. Par ailleurs, les nouvelles dispositions légales, à savoir l'octroi d'autorisations d'exploitation, l'examen des concepts d'autocontrôle avant l'ouverture de nouveaux établissements publics ou encore la reprise par le SCAV de la gestion des taxes de séjour, ont été mises en œuvre progressivement dans le courant de l'année.

Le SCAV a consacré 45% de son temps d'activité à la sécurité alimentaire, 17% à la police du commerce, 8% à la santé animale, 8% à la protection des animaux, 8% aux mandats pour tiers, 6% à la police des chiens, 5% aux vérifications métrologiques, 3% aux eaux de baignade, 3% aux prestations vétérinaires mixtes et 0,1% aux affaires vétérinaires. Au total, 63'883 heures de travail effectif ont été comptabilisées en 2015.

Parmi les événements principaux de l'année, outre les mesures d'économies ci-dessus et la mise en œuvre de la législation sur les établissements publics et la police du commerce, il y a lieu de relever la gestion d'une importante pollution de l'eau potable au Locle et dans la Vallée de La Brévine, la mise en fonction d'un centre de gestion des épizooties à Montmolin, l'acquisition d'un équipement d'électrophorèse multi capillaires (séquenceur ADN) et d'un appareil HPLC et la démission du chimiste cantonal en fin d'année.

Service de la géomatique et du registre foncier

Le 24 avril 2015, le DDTE, en tant que mandant, et le service de la géomatique et du registre foncier, en tant que mandataire, ont conclu un accord sur les objectifs et les prestations couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.

Le SITN en 2015, c'est 40 applications touchant l'ensemble des départements, 650 types de données, 1'500 commandes de géodonnées. Les projets marquants du SITN pour 2015 ont été le développement de la cartographie interactive du site Internet de la mobilité 2030, le développement d'une cartographie du domaine de la santé et un thème sécurisé pour l'organisation de gestion de crise et de catastrophe du canton du Neuchâtel (ORCCAN). Le projet de numérisation des plans d'archives du

registre foncier et du cadastre a avancé de manière significative et s'est concrétisé par la finalisation de la numérisation de 120'000 pièces. Le projet de publication des données du cadastre souterrain (selon LCGéo) a avancé de manière significative avec la signature de conventions avec les principaux gestionnaires de réseaux et la publication des premières données.

Dans le domaine de la mensuration officielle, l'accord de prestation 2015 entre la Confédération et le canton a entraîné le versement par la Confédération au canton d'un montant de 630'000 francs dans le cadre des travaux de renouvellement du cadastre. Une surface supérieure à 8'000 ha de données de la mensuration officielle a pu être approuvée et reconnue par la Confédération portant la surface approuvée du canton à plus de 50%. Les derniers périmètres restants de la mensuration officielle ont pu être transformés dans le nouveau cadre de référence MN95 et le mandat a ainsi pu être finalisé.

La phase pilote en lien avec l'introduction du nouveau cadastre RDPPF s'est terminée avec succès.

Malgré la diminution des effectifs travaillant dans ce domaine d'activité, la production des documents de mutation suite à la demande des clients et la mise à jour du serveur cadastral ont été réalisées de manière suivie et à satisfaction des demandeurs. En tant que service GestionNE, le SGRF a lancé une enquête de satisfaction sur les prestations liées à l'abornement et à la production des documents de mutations cadastrales auprès de ses clients en novembre 2015. Les résultats ainsi que les commentaires et remarques formulés sont très encourageants et sont la conséquence d'efforts continus dans la recherche de l'excellence dans ce domaine d'activité.

Dans le domaine du registre foncier, l'année 2015 fut une année charnière; en effet, le projet de regroupement des offices du registre foncier s'est concrétisé en octobre 2015 par le déménagement de l'office des Montagnes et du Val-de-Ruz sur le site de Tivoli 22 à Neuchâtel.

La conjoncture favorable du marché immobilier et l'effort soutenu du registre foncier ont entraîné pour la septième année consécutive des recettes qui ont dépassé 5 millions de francs pour le registre foncier.

7. Département de l'économie et de l'action sociale

Sur la base du programme de législature 2014-2017, la feuille de route du Conseil d'État pour le DEAS définit trois axes stratégiques pour les années à venir :

- favoriser le développement économique ;
- renforcer la cohésion sociale et l'intégration professionnelle ;
- améliorer le pilotage politique et stratégique de l'État.

En matière de **développement économique**, l'année a été marquée par l'abandon du taux plancher CHF-EUR par la BNS, par les difficultés rencontrées sur les marchés d'exportation de nos produits et par les incertitudes découlant de la mise en œuvre de l'art. 121a de la Constitution fédérale. Dans ce contexte, l'activité d'appui aux entreprises a été intense. De plus, l'année a été décisive pour la réalisation de plusieurs projets structurants inscrits dans les 7 mesures prioritaires :

- pôle de l'innovation ;
- renforcement du tissu économique ;
- pérennité du savoir-faire ;
- disponibilités foncières ;
- développement touristique ;
- promotion de l'image ;
- captation des richesses.

Peuvent être cités parmi les grands dossiers qui ont marqué l'année passée en revue, l'entrée en vigueur de la L'Tour au 1^{er} janvier 2015, mais aussi l'élaboration et l'adoption par le Grand Conseil de la nouvelle stratégie d'appui au développement économique (rapport LADE 15.019). Le rapport soumis était l'occasion pour le Conseil d'État de partager sa compréhension des enjeux de notre tissu économique et de réaffirmer ses ambitions en termes de positionnement de Neuchâtel en tant que canton industriel et exportateur, producteur de richesses et d'innovations. Le Conseil d'État a défini des lignes prioritaires se déclinant en quatre axes complémentaires que l'on peut résumer symboliquement en « stratégie des 4i » : Innovation, Intégration, Implantation et Image.

Par ailleurs, l'année 2015 a vu la création d'un réseau regroupant les principaux acteurs scientifiques, académiques, économiques et institutionnels qui constituent le pôle d'innovation Microcity. Ce réseau s'est donné pour objectifs d'affirmer un positionnement commun,

d'intensifier le transfert de technologies vers le tissu régional, ainsi que de faire rayonner les capacités d'innovation des acteurs du pôle dans les technologies de très haute précision. Le pôle Microcity est reconnu par la Confédération dans le cadre du Parc suisse d'innovation, en tant que site dédié aux micro-nanotechnologies et à l'advanced manufacturing.

En matière de politique régionale (LPR), un nouveau programme a été soumis à la Confédération pour les années 2016-2019 et a été accepté. Le programme cantonal est l'un des très rares à l'échelle nationale à avoir obtenu un renforcement des moyens fédéraux, notamment grâce à la qualité reconnue comme exemplaire de la mise en œuvre de LPR dans le canton.

En matière de **cohésion sociale et d'intégration professionnelle**, le DEAS a posé en 2015 les jalons de sa nouvelle stratégie d'intégration professionnelle. Alors que le dynamisme économique du canton a permis la création de milliers de postes de travail au cours des cinq dernières années, son taux de chômage reste parmi les plus élevés du pays. Face à ce constat, le Conseil d'État s'est donné pour objectif prioritaire d'inverser durablement la tendance, dans le cadre d'une stratégie globale visant à limiter les besoins d'assistance. Celle-ci s'articule autour des cinq axes suivants :

- la reconnaissance du travail ;
- la prévention de la pauvreté et de l'exclusion professionnelle ;
- la redéfinition de la stratégie d'appui à l'intégration professionnelle ;
- la maîtrise de la facture sociale ;
- la lutte contre les abus.

Un rapport d'information au Grand Conseil, soumis en consultation durant l'été 2015, présente une analyse de la situation et de ses causes, ainsi que le plan d'action du gouvernement pour les années à venir. La nouvelle stratégie d'intégration professionnelle, qui vise à favoriser la (ré)insertion rapide et durable des demandeurs d'emplois, constitue l'un des cinq axes visant à limiter les besoins d'assistance de la population. Élaborée dans le cadre d'une démarche participative impliquant aussi bien les acteurs publics que privés, notamment les employeurs, cette nouvelle stratégie se base sur deux piliers fondamentaux :

- le « New Deal pour l'emploi », un large partenariat avec les employeurs, qui vise à mieux valoriser les places de travail disponibles au profit des demandeurs d'emploi ;

- la réorganisation du dispositif d'appui, qui vise à offrir à chaque demandeur d'emploi un appui encore plus efficace, basé sur son employabilité et ses besoins.

Parmi les autres éléments importants qui ont forgé l'année 2015 en matière de cohésion sociale et intégration, on peut encore citer l'harmonisation de la facture sociale, le bilan intermédiaire du dispositif ACCORD, la finalisation de la réorganisation de l'ORPN ou encore la préparation d'une campagne transversale de lutte contre les abus en matière fiscale, sur le marché du travail et dans le domaine des prestations sociales.

Par ailleurs, l'année passée en revue a été fortement marquée par la crise migratoire et une très forte augmentation du nombre d'arrivées de requérant-e-s d'asile, ce qui a aussi des répercussions importantes sur le canton de Neuchâtel. Ce dernier a dû faire face à l'urgence, en matière d'hébergement notamment.

En ce qui concerne le troisième axe d'**amélioration du pilotage de l'État**, le DEAS est impliqué aux côtés d'autres départements dans le programme de réformes de l'État, notamment à travers le service de statistique. Le DEAS fonctionne comme département-pilote pour le « cockpit » de l'État qui fournira une vision synthétisée de nombreux indicateurs facilitant la compréhension, voire l'anticipation d'évolutions influençant l'action du canton. Les besoins ont été identifiés et les outils précisés. Les premiers prototypes sont en cours d'élaboration.

Service de l'économie

L'année 2015 a été, à plus d'un titre, marquée par le 15 janvier et l'annonce de la BNS d'abandonner le taux plancher CHF-EUR avec une pression accrue sur les marges des entreprises exportatrices et leur compétitivité, ainsi qu'une visibilité fortement réduite sur la marche des affaires et une baisse du nombre de touristes européens en Suisse. La résilience et l'adaptabilité des entreprises ont été impressionnantes durant l'année écoulée. La détérioration de la marche des affaires, notamment liées à la baisse de la demande de marchés d'exportation phares, en Chine, à Hong Kong et en Russie (notamment pour l'horlogerie) ont péjoré le climat de confiance durant la 2^e partie de l'année causant une pression sur l'emploi.

Comme faits marquants 2015, le projet de loi d'appui au développement économique (LADE) ainsi que le rapport du Conseil d'État d'appui au développement économique ont été avalisés par le Grand Conseil en septembre 2015 sans aucune opposition. Un nouveau cadre légal cantonal, souple et moderne sera donc déployé dès 2016, sur la base de 4 axes stratégiques (4 « i » d'innovation, intégration, implantation et image). Une

priorité a été donnée en 2015 à la présentation et l'information régulière aux différents partenaires économiques (associations faitières, partis politiques notamment) de cette stratégie.

Sous l'axe du positionnement du canton lié à l'innovation, « Microcity - Pôle d'innovation – Neuchâtel », réseau dédié aux micro-nanotechnologies et à l'advanced manufacturing, a été officiellement constitué le 9 juin 2015. Il réunit les acteurs cantonaux du monde académique et de la recherche, les faitières économiques, les collectivités publiques ainsi que divers acteurs concernés. Ce réseau, présidé par le chef du Département de l'économie et de l'action sociale (DEAS) et coordonné par le service de l'économie (NECO), s'est donné pour objectifs d'affirmer un positionnement commun de ses différents acteurs, d'intensifier le transfert de technologies vers le tissu régional, ainsi que de faire rayonner, sur le plan national et international, les capacités d'innovation de ses acteurs dans les technologies de très haute précision. Microcity est par ailleurs un site retenu dans le cadre du Swiss Innovation Park (Parc suisse de l'innovation) au sein du HUB de Suisse occidentale regroupant l'EPFL et 5 cantons (GE, FR, NE, VD, VS).

Plus de 500 visites et rencontres auprès d'entreprises locales ou externes ont été réalisées par les collaboratrices et collaborateurs du NECO en 2015, signes de proximité avec le tissu économique régional. Elles se sont notamment soldées par des appuis subsidiaires conventionnés pour une soixantaine de nouveaux projets économiques ou touristiques. En outre, plus de 120 mises en relations ont été effectuées, afin de permettre à des acteurs neuchâtelois de développer des synergies et des réseaux collaboratifs dans une logique d'intégration renforcée du tissu économique local. Dans un contexte économique difficile, le NECO a appuyé près d'une vingtaine de projets industriels dans les domaines d'action stratégiques (DAS) sous l'angle d'appuis subsidiaires (R&D et d'industrialisation).

Au niveau de l'office de promotion économique (OPEN), l'année a été positive et les objectifs ont été atteints. En effet, une douzaine d'entreprises étrangères se sont implantées ou ont procédé à de nouveaux investissements en 2015. L'OPEN a par ailleurs accueilli 5 délégations étrangères composées de représentant-e-s des milieux politiques, économiques, académiques et scientifiques en provenance de Chine, du Japon et de France et, en coopération avec la chancellerie d'État, plusieurs ambassadeurs de pays étrangers.

En août, une nouvelle mission économique en Californie a été mise sur pied pour une délégation de 20 représentant-e-s des milieux éco-

nomiques, scientifiques et académiques neuchâtelois. Le but premier consistait à prendre conscience de l'évolution de l'industrie mondiale, notamment sous l'impulsion des technologies de l'information et de la communication et du rôle joué par les USA, plus spécifiquement, la Californie, dans ce registre. Le but second visait à s'immerger dans une région extrêmement innovante depuis des décennies, afin de prendre le « pouls économique » d'un pays en phase de réindustrialisation, qui offre des opportunités d'affaires au canton de Neuchâtel, dans ses domaines de compétences.

Concernant l'évolution des pôles de développements économiques, un projet d'importance issu du domaine du Pharma sur le pôle économique régional de La Léclère à Couvet, s'est concrétisé avec la cession foncière effectuée à fin 2015. L'État s'est également rendu propriétaire d'une parcelle de plus de 51'000 m² au Crêt-du-Loche, dans un contexte d'expansion future du pôle en Ouest.

L'office du registre du commerce (OCRC) a connu, comme en 2014, un nombre élevé de nouvelles inscriptions. La croissance s'est élevée à 2% amenant le nombre d'entités inscrites dans le canton à 10'280, fin 2015.

Concernant la loi fédérale sur la politique régionale (LPR), les nouveaux programmes LPR (Suisse occidentale, Arc jurassien et canton de Neuchâtel) ont été soumis à la Confédération qui les a acceptés. Globalement, les fonds alloués par cette dernière sont en léger recul par rapport à la période précédente, à l'exception du programme cantonal qui a pu maintenir ses enveloppes. Les conventions liant la Confédération et les cantons seront signées au cours du premier trimestre 2016. 14 projets ont fait l'objet d'une décision d'aide pour le volet cantonal, dont 10 sous forme d'aides à fonds perdu et 4 sous la forme de prêts.

Un soutien LPR a notamment été attribué pour appuyer la création d'un hôtel d'entreprises Innoparc, réhabilitant une friche industrielle laissée à Saint-Blaise. La surface disponible pour des PME sera de 5620 m² après rénovation et aménagement du bâtiment.

Concernant le tourisme, le NECO a soutenu 13 projets ou manifestations touristiques ayant un impact sur l'économie, le développement de l'offre touristique ou sur l'image du canton à l'extérieur de ses frontières. À noter que le règlement d'application de la loi sur l'appui au développement touristique (LTour) est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015.

Finalement, au niveau de la valorisation de l'image du canton, une quinzaine d'événements thématiques ont été soutenus ou organisés par le NECO en 2015. Parmi les plus importants, on

peut citer le Swiss E-print, le symposium international d'optomecatroniques ISOT 2015 ou encore la « Swiss Nano Convention » organisée par le Swiss micro & nanotechnology network, qui a réuni environ 400 personnes à Neuchâtel.

Service de l'emploi

En moyenne annuelle, le taux de chômage cantonal s'est fixé à 5,5% en 2015, contre 5,3% en 2014. Entre les mois de décembre 2014 et 2015, le taux de chômage a augmenté passant de 5,6% (4'954 chômeurs et chômeuses) à 6,1% (5'444 chômeurs et chômeuses), soit une augmentation de 0,5 point équivalant à une variation de + 490 chômeurs et chômeuses.

Suite à la décision de la Banque Nationale Suisse d'abolir le taux plancher, le franc s'est apprécié, notamment par rapport à l'euro, ce qui a impacté négativement une partie de l'économie nationale et particulièrement l'industrie d'exportation, secteur fort du canton de Neuchâtel. Dès lors, le marché du travail en subit les effets et le taux de chômage s'en trouve impacté.

Les différents indicateurs (enquête conjoncturelle du KOF ou l'indice PMI par exemple) ne révèlent pas encore de reprise conjoncturelle claire au niveau national mais montrent également qu'après un premier semestre 2015 en recul, l'économie suisse se trouve dans une période de stabilisation. Les experts tablent sur une lente croissance dans les trimestres à venir avec un taux de croissance du PIB de 1,5% en 2016 et 1,9% en 2017. Les prévisions du SECO tablent sur une hausse du chômage.

L'année 2015 a été marquée par le déploiement de la dernière étape de la réorganisation de l'office régional de placement neuchâtelois initiée en 2012 déjà. En effet, après la création des centres de compétences ProEntreprises, Profiling et Appui ainsi que la nomination à l'interne de sept chef-fe-s de groupe, les premiers transferts de dossiers de demandeurs et demandeuses d'emploi entre centres de compétences ont été réalisés au mois de mars. Ainsi, la refonte de l'ORPN appelée aussi « Horizon 2015 » et décrite dans le rapport « Emploi » 12.044 est désormais pleinement opérationnelle.

La mise en consultation du rapport « Intégration professionnelle » 15.047 a également marqué cette année. Ce rapport pose les bases de la nouvelle stratégie d'intégration professionnelle du canton et positionne clairement le service de l'emploi au centre du dispositif. Les travaux d'opérationnalisation ont déjà débuté et le service de l'emploi est en première ligne, que ce soit dans la mise en place du nouveau dispositif ou dans le cadre du renforcement du partenariat avec les entreprises.

La préparation d'une campagne de sensibilisation à la lutte contre les abus dans le domaine fiscal, du travail au noir et de la fraude aux assurances sociales a été menée durant l'exercice 2015. À l'instar du service des contributions et du service de l'action sociale, le SEMP par son office de contrôle a activement participé à la mise en place de cette campagne qui a été officiellement lancée durant le mois de janvier 2016.

Autre point saillant pour l'office de contrôle, la rédaction d'un projet de loi sur la prostitution et la pornographie qui sera soumis au Grand Conseil en 2016.

Le service de l'emploi poursuit donc sa mue en s'adaptant aux évolutions du contexte cantonal en matière de réinsertion professionnelle, ceci afin de pérenniser et renforcer son efficacité ainsi que la qualité de ses prestations, toujours dans le but de réinsérer rapidement et durablement les nombreux demandeurs d'emploi neuchâtelois, ainsi que de contribuer au développement d'un marché du travail sain et équilibré dans le canton.

Finalement, l'année écoulée a vu l'annonce du départ de la cheffe du service de l'emploi, Mme Sandra Zumsteg, après 5 années passées à la tête du service, avec effet dès 2016. Après une phase d'intérim assurée par M. Fiore, adjoint, durant le 1^{er} trimestre, la direction sera reprise par Mme Valérie Gianoli.

Service des migrations

Au cours de l'année sous revue, la Suisse, au même titre que le reste de l'Europe, a connu une augmentation extrêmement marquée du nombre d'arrivées de requérant-e-s d'asile. Ce phénomène a eu des répercussions importantes pour les cantons et celui de Neuchâtel n'y a pas échappé. Trois nouvelles structures d'accueil en abri de protection civile ont dû être ouvertes en urgence pour faire face à cet afflux de migrant-e-s : tout d'abord à La Tène, puis à La Chaux-de-Fonds et enfin à Bevaix. D'autre part, le Centre fédéral de Perreux a été confirmé en tant que Centre fédéral de procédure pour la région de Suisse romande dans le cadre de la restructuration du domaine de l'asile.

Pour le service des migrations, les perspectives seront étroitement liées à l'évolution de la situation sur le front de l'asile et à la nécessité de trouver des solutions permettant de sortir progressivement de l'urgence qui prévaut depuis plus d'une année, pour assurer de manière pérenne une organisation de l'accueil des requérant-e-s d'asile efficace et sereine, humainement respectueuse et financièrement performante. D'autre part, la restructuration du domaine de l'asile, qui sera soumise au

vote populaire en juin 2016, de même que la mise en œuvre des révisions législatives et réglementaires découlant de l'initiative populaire fédérale « Contre l'immigration de masse », acceptée le 9 février 2014, et de l'initiative sur le renvoi, acceptée en 2010, viendront directement impacter les activités du service à l'avenir.

Service de la cohésion multiculturelle

Les flux migratoires des dernières années, avec des augmentations d'arrivées, à la fois depuis l'Union européenne et depuis les zones de conflit, ont eu un certain impact sur le travail quotidien du service de la cohésion multiculturelle. Que ce soit en matière de primo-information, de consultations, d'interprétariat, le service a augmenté le nombre de consultations et de prestations au quotidien. Il a aussi mis en place de nouveaux processus et de nouvelles mesures (langue, employabilité, etc.), en particulier pour les personnes arrivées par le biais de l'asile. Ses actions et réflexions ont également porté sur les jeunes, leurs parents, les migrations féminines, l'accès et la prise en charge par les structures ordinaires, le rôle et la complémentarité avec les partenaires institutionnels et associatifs dans une collaboration soutenue, voire accrue. Il a aussi développé son soutien (conseils) aux projets menés par des associations et les institutions. Dans le cadre des enquêtes de naturalisation, il a traité un nombre record de dossiers.

Pour la seconde année, le service poursuit les objectifs établis dans le cadre du Programme d'intégration cantonal (2014-2017) et qui concernent huit domaines d'encouragement (primo-information, conseil, protection contre la discrimination, langue, encouragement préscolaire, employabilité, interprétariat communautaire et intégration sociale), tout en gérant les forfaits d'intégration (concernant l'intégration socio-professionnelle de certain-e-s réfugié-e-s et personnes admises à titre provisoire).

Le service, qui assure le secrétariat de la Commission pour l'intégration et la cohésion multiculturelle (CICM), a préparé le rapport quadriennal de cette dernière. Le rapport a été transmis au Grand Conseil, en annexe au rapport du Conseil d'État. Enfin, le service a accueilli un atelier de travail des cités interculturelles et organisé les 20 ans du prix Salut l'étranger-ère !

Service de l'action sociale

Dans le domaine de l'action sociale, l'année 2015 correspond au premier exercice de la facture sociale harmonisée (Rapport 13.050). Pour rappel, l'harmonisation des taux de financement de plusieurs prestations d'action sociale (40% à charge des communes et 60% à charge de l'État) consacre la volonté de conserver une im-

plication active de l'État et des communes dans la conduite de la politique sociale, tout en supprimant des distorsions néfastes qui empêchent d'aborder d'indispensables réformes. Le Conseil de la facture sociale, composé des responsables politiques des 8 régions sociales du canton (les 8 guichets sociaux régionaux) sous la présidence du chef du DEAS, s'est réuni à chaque trimestre en 2015. Sur le plan plus opérationnel, le SASO a mis en place un nouveau système de répartition des dépenses et de facturations régulières à destination des communes.

L'année 2015 correspond également, dans le domaine des grandes réformes, au 2^e exercice du Dispositif ACCORD, dont un bilan intermédiaire établi en mai 2015 a permis de conclure qu'il était désormais stabilisé. On notera au passage que plus de 11'000 demandes de prestations sociales ont été créées dans les guichets sociaux régionaux en 2015.

À propos de l'aide sociale distribuée par les 8 services sociaux régionaux, on constate une légère augmentation des nouveaux dossiers d'aide sociale ouverts au cours de l'année 2015, puisque leur nombre est passé de 2'273 en 2014 à 2'360 en 2015. Parmi les causes d'indigence, les plus importantes restent toujours les causes économiques: «défaut de gain» à 55,4% des nouveaux dossiers et «chômage» à 23,1%. Au titre des clôtures de dossiers en 2015, pas moins de 2'317 fermetures ont été enregistrées. Le solde positif entre les nouveaux dossiers ouverts et les dossiers fermés reste globalement modeste avec une augmentation finale de 43 dossiers. En matière d'insertion socioprofessionnelle, on notera que pas moins de 1058 bénéficiaires de l'aide sociale ont signé un contrat d'insertion (+ 15% par rapport à 2014). Quelque 138 participant-e-s à une mesure d'insertion en 2015 ont connu un débouché positif, soit en trouvant un emploi, soit en reprenant des études ou une formation.

Au niveau des bourses d'études, le montant moyen des bourses versées dans le canton de Neuchâtel en 2015 (5'978 francs) a considérablement évolué depuis l'introduction de la nouvelle loi cantonale des aides à la formation et s'est rapproché de la moyenne suisse (6'831 francs en 2014). Il est même supérieur en ce qui concerne les études de niveau tertiaire. Les bourses les plus importantes sont versées à des étudiant-e-s qui disposent de leur propre ménage ou qui étudient hors du canton de Neuchâtel, dans des filières non proposées dans le canton.

Dans le domaine des subsides d'assurance-maladie, face à la hausse spectaculaire des primes LAMal 2016 annoncée au mois d'octobre 2015 (+ 8,2% pour la prime moyenne cantonale d'un

adulte), le Conseil d'État a considéré qu'il devait prioritairement poursuivre ses efforts en faveur des actifs disposant de faibles revenus. Ce soutien est essentiel dans la perspective d'une meilleure reconnaissance du travail et de lutte contre les effets de seuil. En faveur des bénéficiaires de l'aide sociale, le Conseil d'État a décidé en 2015 puis pour 2016 de plafonner les subsides à hauteur d'une prime de référence cantonale. Toutefois, dans un objectif de limitation des coûts, la prime de référence 2016 a encore été diminuée par rapport à 2015. Parallèlement à cette mesure, un système de procurations a été mis en place dans le courant du 2^e semestre 2015, offrant l'opportunité à l'office cantonal de l'assurance-maladie d'opérer les changements de caisses des bénéficiaires de l'aide sociale pour le 1^{er} janvier 2016.

Service de statistique

Au cours de l'année 2015, le service de statistique a eu l'occasion de réaliser divers projets transversaux pour l'administration cantonale. Il a par exemple produit une première analyse des flux démographiques qui concernent le canton de Neuchâtel, complétée par des éléments fiscaux, amenant ainsi un regard nouveau sur les typologies de revenu qui caractérisent les habitant-e-s qui arrivent et qui partent du canton. Cette nouvelle analyse remplace les statistiques de flux de contribuables qui étaient produites jusqu'ici. Un rapport synthétique accompagné de résultats interactifs disponibles en ligne a été diffusé en septembre 2015.

Le service de statistique continue d'apporter son soutien actif aux services du Département de l'éducation et de la famille en proposant en 2015 diverses prestations. Il a par exemple réalisé un outil de simulation des effectifs d'étudiant-e-s en formation postobligatoire qui permet d'estimer le nombre d'étudiant-e-s de 1^{ère} année à la rentrée 2018 selon les types de formations choisies, en fonction de différentes hypothèses de base. Du côté de la scolarité obligatoire, le service de statistique a développé un algorithme de calcul pour les barèmes des nouvelles épreuves du 3^e cycle.

En outre, en 2015, les gouvernements des cantons du Jura et de Neuchâtel ont signé un nouvel accord de coopération en matière de statistique. Dès le 1^{er} janvier 2017, le service neuchâtelois de statistique produira et diffusera les données statistiques relatives au canton du Jura, au travers notamment de leur site Internet et d'un mémento statistique dédié. Le service neuchâtelois de statistique sera l'interlocuteur des services de l'État, des communes et des particuliers désireux d'obtenir des données statistiques jurassiennes.

